







Le Comité européen des régions et la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne

01	Editorial du Président du Comité européen des régions			
02	Editorial du Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg	5		
03	Comprendre le Comité européen des régions	7		
04	La délégation luxembourgeoise au Comité européen des régions	10		
	Présentation de la délégation luxembourgeoise au Comité européen des régions	10		
	Entretien avec le Président de la délégation luxembourgeoise	12		
	Les membres de la délégation ont la parole	14		
05	La cooperation transfrontaliere	22		
	Entretien croisé avec Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région, et François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures	22		
	Exemples réussis de coopération transfrontalière dans la Grande Région	26		
	EuRegio, la voix des communes de la Grande Région	41		
06	Fêtes et traditions	42		
07	Calendrier et évènements	46		
08	Contacts	47		





Editorial du Président du Comité européen des régions



La dynamique de l'Union européenne a changé: il existe maintenant une volonté claire d'intégrer les positions des régions et des villes au processus décisionnel de Bruxelles. Le Comité européen des régions est l'organe institutionnel tout désigné pour relayer les points de vue et préoccupations de ces dernières dans le cadre du processus législatif européen. Nos travaux sont guidés par les priorités politiques du nouveau mandat 2015-2020 du Comité, qui ont été adoptées lors de la session plénière de juin. L'une des raisons pour lesquelles ces priorités sont fixées à si long terme est que l'objectif est de susciter un changement des mentalités afin de développer l'esprit d'entreprise et l'innovation ouverte, l'expérimentation et l'action en lieu et place de la sempiternelle planification.

Toutefois, l'importance et le poids que chaque présidence du Conseil de l'Union européenne accorde aux différents domaines de l'action politique sert également d'orientation à notre travail quotidien au sein du CdR. À partir du 1^{er} juillet, le Luxembourg assurera pour la douzième fois la présidence tournante de l'Union. Compte tenu des défis les plus urgents auxquels l'Europe se voit confrontée, le Luxembourg a choisi de mettre

l'accent sur les sept priorités suivantes: la poursuite du programme pour la croissance et l'emploi, la dimension sociale des politiques européennes, la mise en œuvre du programme européen en matière de migration et de l'Union de l'énergie, la réforme de l'Union économique et monétaire, les négociations de l'accord sur le PTCI et la préparation de la conférence COP21 sur le changement climatique qui aura lieu à Paris. Dans ce cadre, je voudrais citer quelques exemples de politiques pour lesquelles les travaux du CdR peuvent constituer une valeur ajoutée concrète.

Le Comité européen des régions soutient sans réserve le plan d'investissement pour l'Europe de Jean-Claude Juncker, président de la Commission qui est doté d'un budget de 315 milliards d'euros. Il s'agit en effet d'un excellent projet visant à mobiliser les investisseurs publics et privés afin de stimuler la croissance économique dont nous avons tant besoin en Europe. En coopération avec la Banque européenne d'investissement, nous souhaitons associer directement nos membres à la campagne que nous lançons dans le but de sensibiliser tous les niveaux de gouvernance au potentiel que revêt ce plan, et ce, en vue d'en maximiser l'effet de levier aux niveaux régional et local.

Nous devons changer de point de vue et nous détourner du chômage pour envisager l'emploi, ainsi que des problèmes pour voir les enjeux et les possibilités qui sont offertes. Il est possible d'aller encore plus loin pour débloquer les investissements et créer de la croissance et de l'emploi, en particulier s'agissant des jeunes en Europe. Nous voulons que davantage de mesures soient prises dans les domaines de la mobilité des jeunes, des compétences entrepreneuriales et numériques,

associées à la transparence des procédures de création des entreprises et de leur financement. En particulier, dans le contexte de la crise économique, la dimension sociale doit être mise sur le même plan que la dimension économique. Je me félicite dès lors de constater que la présidence luxembourgeoise a l'intention de réduire les inégalités sociales et de renforcer le débat sur les mesures visant à y remédier.

Au cœur de l'Europe, les événements et les problèmes que rencontrent nos régions frontalières à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud, semblent parfois lointains. Les événements tragiques en mer Méditerranée nécessitent une action résolue et suivie dans le domaine des migrations. Le Comité européen des régions s'efforce de mettre en place des partenariats en matière de migration et d'intégration entre les villes et les régions d'origine et de destination. Les deux partenariats que nous avons conclus avec les pays candidats de la région méditerranéenne (ARLEM) et du partenariat oriental (CORLEAP) offrent des outils concrets permettant d'échanger point de vue et bonnes pratiques. Les expériences tirées de l'application, par les régions et les villes dont sont issus nos membres, de différents modèles de gouvernance

à différents stades de développement économique et industriel, peuvent également être adaptées afin de servir d'exemples à nos voisins. Soutenir et renforcer les partenariats européens – et donc la coopération entre différentes régions – est l'une de nos principales priorités.



Editorial du Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg



Le premier juillet 2015, le Luxembourg a pris pour la 12^{ème} fois les rênes du Conseil de l'Union européenne. Nous prenons la Présidence à un moment critique pour l'Union où les défis sont multiples et majeurs.

C'est pourquoi la Présidence luxembourgeoise, dans le droit fil de ses traditions et convictions, s'efforcera de mettre le citoyen au cœur du projet européen. Aujourd'hui, plus que jamais, il faut veiller à ce que l'intérêt réel et direct des citoyens soit mieux pris en compte dans toutes les politiques de l'Union.

C'est une vision que nous partageons avec le Comité des régions, dont la mission est d'impliquer les autorités régionales et locales dans le processus décisionnel européen et de favoriser de cette manière une meilleure participation des citoyens. La coopération entre les niveaux européen, national, régional et local est un facteur positif dans la construction européenne.

Pour sa Présidence, le Luxembourg a défini sept grands axes prioritaires. Ceux-ci correspondent aussi au mandat quinquennal du Comité des Régions pour la période de 2015 à 2020.

Notre première priorité de libérer l'investissement pour la croissance et les emplois vise à assurer un nouveau départ pour l'économie européenne. Nous souhaitons une mise en œuvre robuste et rapide du plan d'investissement pour l'Europe. Des mesures visant à faciliter l'accès aux investissements, surtout pour les PME, devront compléter l'effort afin de démultiplier les effets du plan d'investissement. Un autre levier dynamique sera la mise en place d'une véritable union des marchés des capitaux, dont bénéficieront aussi les PME.

Deuxième priorité, approfondir la dimension sociale européenne. La Présidence luxembourgeoise soutiendra avec détermination l'idée lancée par le Président de la Commission européenne d'une Europe «triple A social».

Notre troisième priorité sera de **gérer la migration et d'allier libertés**, **justice et sécurité**. Notre but est d'aboutir à un paquet de mesures équilibré pour sauver des vies, de lutter contre les réseaux criminels, d'accueillir dignement les migrants et leur garantir les protections requises.

La Présidence luxembourgeoise veut aussi rendre sa dynamique au marché intérieur en misant fortement sur l'énorme potentiel du numérique qui reste sous-exploité. D'autre part, afin de contribuer à un approfondissement du marché intérieur, tant en biens que services, la Présidence luxembourgeoise encouragera le recours aux instruments réglementaires et non réglementaires les plus efficaces, à savoir l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle. L'Union de l'énergie est un autre volet du marché intérieur à soutenir. La Présidence mettra l'accent sur la transition énergétique via les secteurs des énergies renouvelables

et de l'efficacité énergétique, des sujets au centre des préoccupations des régions et de leurs citoyens.

D'autre part la Présidence luxembourgeoise tâchera d'inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent. Nous restons attachés au triptyque fondé sur la consolidation budgétaire, la relance de la croissance par l'investissement et les réformes structurelles qui ont des impacts positifs sur la croissance durable et équilibrée.

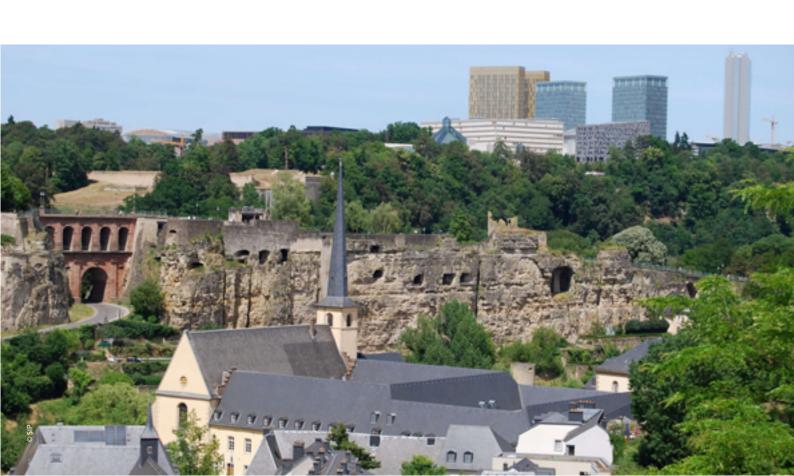
Une croissance économique durable et au service du citoyen va aussi de pair avec la plus haute ambition environnementale. La Présidence luxembourgeoise défendra une démarche de développement durable. La Présidence luxembourgeoise promouvra aussi une économie innovante, circulaire et compétitive, sobre en énergie, préservant la biodiversité et les ressources naturelles, évitant le gaspillage et favorisant le recyclage. Voilà des ambitions qui importent aussi pour que nos régions puissent se développer de façon durable, dans des conditions vivables pour tous les citoyens.

Et finalement, la priorité de la Présidence luxembourgeoise de renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde servira la stabilité et la coopération au sein et hors de l'UE.

La Présidence luxembourgeoise s'engage pour faire avancer le projet d'intégration européenne et pour faire en sorte que notre Union soit mieux équipée pour affronter les grands dossiers politiques de notre temps. Ou comme le disait Robert Schuman: «il est encore temps de faire l'Europe».

Xavier Bettel

Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg



Comprendre le Comité européen des régions

Le Comité européen des régions est l'assemblée des représentants locaux et régionaux de l'Union européenne.

Les autorités locales et régionales sont responsables de l'exécution de la plupart des politiques de l'UE, avec près de deux tiers de la législation de l'UE mis en application au niveau sous-national. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Comité européen des régions a été créé en 1994, pour donner une voix aux autorités locales et régionales sur des projets législatifs européens, mieux adaptés ainsi aux besoins de citoyens.

Les Traités stipulent que le Comité européen des régions doit être consulté sur toute proposition susceptible d'avoir une incidence au niveau local ou régional. En pratique, cela signifie que le CoR est consulté sur la majorité de la législation européenne.

La Commission européenne, le Parlement européen, et le Conseil peuvent également consulter le CoR en dehors de

ces domaines, si les aspects locaux et régionaux ont une incidence sur leur travail.

Le CoR peut en outre avancer des priorités sur l'agenda européen en élaborant des avis de sa propre initiative et en proposant des rapports sur des sujets qu'il estime importants. Le Comité peut également adresser des questions à la Commission, au Parlement et au Conseil s'il estime que son point de vue n'a pas été pris en compte et, dans des cas extrêmes, il a le droit de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne au titre de la sauvegarde de ses prérogatives.



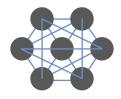


Comprendre le Comité européen des régions

principes fondamentaux







Gouvernance à multiniveaux

Proximité

Subsidiarité

Domaines de compétence

cohésion économique, o sociale et territoriale

emploi et O affaires sociales

éducation, jeunesse, culture et sport

santé publique

transport, réseaux transeuropéens

environnement, énergie et changement climatique



Commissions

6 Commissions (groupes de membres) préparent des projets d'avis et de résolutions, soumis ensuite en session plénière.



Politique de cohésion territoriale et budget de l'UE (COTER)



Politique économique (ECON)



Ressources naturelles (NAT)



Environnement, changement climatique et énergie (ENVE)



citoyenneté,gouvernance, affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX)



Politique sociale, éducation, emploi, recherche et culture (SEDEC)

Composition



des **28** de l'UE

5 groupes politiques













Assemblée plénière

Les membres du CdR se réunissent en session plénière à Bruxelles de **5** à **6 x**/an pour voter et adopter des avis.



Le Président

Markku MARKKULA

(de Finlande) Mandat: 2 ans et 1/2

- dirige les travaux du CdR
- préside les sessions plénières
- représente officiellement le CdR

Le Vice-Président

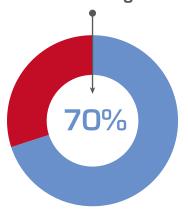
Karl-Heinz LAMBERTZ

(de Belgique) Mandat: 2 ans et 1/2



Résultats

plus de 70 % de la législation européenne a un impact direct à l'échelon régional ou local



En 2014, le CdR a adopté:



En 2014, le CdR a organisé





Plateformes et réseaux



pour améliorer la démocratie participative, par des consultations en amont de la phase législative



Niveau administratif

Le Secrétaire Général **Jiři BURIANEK**

Mandat: 5 ans Rôle: dirige l'administration du CdR



La délégation luxembourgeoise au Comité européen des régions

Présentation de la délégation luxembourgeoise au Comité européen des régions

La délégation luxembourgeoise auprès du Comité européen des Régions est composée de 5 membres et un nombre identique de suppléants. Tous les membres et suppléants luxembourgeois sont des élus locaux nommés par le gouvernement sur la base d'une proposition soumise par le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (SYVICOL), l'organe qui regroupe l'ensemble des 105 communes du pays. Des critères à la fois géographiques et politiques sont pris en compte pour cette désignation. Les membres de la délégation nationale ont des contacts rapprochés avec le Syvicol, ce qui permet à chacun de garder un aperçu sur les développements de la politique communale au niveau national ou européen.



Simone BEISSEL

Echevine de la Ville de Luxembourg Membre du CdR depuis le 31 janvier 2000 Membre des commissions ECON et CIVEX Membre suppléant du Bureau Groupe ALDE (Parti Démocratique DP)

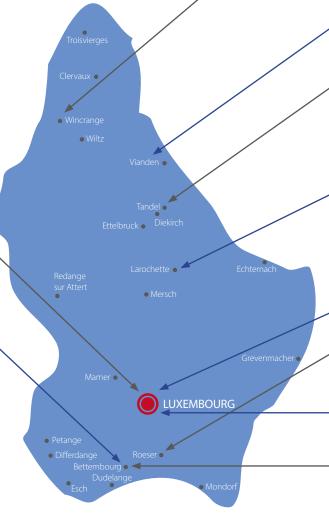


Roby BIWER

Membre du conseil communal de Bettembourg Membre du CdR depuis le 31 mars 2014 Membre suppléant du CdR depuis le 6 décembre 2004

Membre des commissions NAT, ECON et ENVE Membre du Bureau

Groupe PSE (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois LSAP)







Agnès DURDU

Membre du conseil communal de Wincrange Membre du CdR depuis le 25 janvier 2002 Membre des commissions COTER et SEDEC Vice-Présidente de la CAFA 1ère Vice-Présidente du Groupe ALDE (Parti Démocratique DP)



Marc SCHAEFER

Bourgmestre de la commune de Vianden Membre du CdR depuis le 22 janvier 2007 Président de la délégation luxembourgeoise Membre des commissions CIVEX et SEDEC Groupe PSE (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois LSAP)



Ali KAES

Bourgmestre de la commune de Tandel Membre du CdR depuis le 24 avril 2012 Membre des commissions NAT, ENVE et COTER Groupe PPE (Parti populaire chrétien-social CSV)



Pierre WIES

Bourgmestre de la commune de Larochette Membre suppléant du CdR depuis le 20 septembre 2011 Groupe PPE (Parti populaire chrétien-social CSV)



Tom JUNGEN

Martine MERGEN

Membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg Membre suppléant du CdR depuis le 26 janvier 2006 Groupe PPE (Parti populaire chrétien-social CSV)



Bourgmestre de la commune de Roeser

Membre suppléant du CdR depuis le 31 mars 2014 Groupe PSE (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois LSAP)

Gusty GRAAS

Echevin de la commune de Bettembourg Membre suppléant du CdR depuis le 22 janvier 2007 Groupe ALDE (Parti Démocratique DP)



Sam TANSON

1ère Echevine de la Ville de Luxembourg Membre suppléant du CdR depuis le 26 janvier 2015



Entretien avec le Président de la délégation luxembourgeoise

Marc Schaefer



Marc Schaefer est maire de la Commune de Vianden et membre du Conseil d'Etat. Il est membre du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) depuis 1995 et a été nommé au Comité des Régions en janvier 2007. Il est Président de la délégation nationale depuis février 2011.

«Les élus locaux et régionaux sont les gardiens de l'autonomie communale tant sur le plan national que sur la scène européenne»

Monsieur Schaefer, vous êtes membre du Comité des Régions et Président de la délégation luxembourgeoise depuis de nombreuses années. Quel bilan tirez-vous de votre expérience ?

J'ai la chance d'avoir été nommé membre du Comité des Régions en 2007 et j'exerce ce mandat depuis plus de 8 ans maintenant. Tout au long de ces années, j'ai pu observer la montée en puissance du Comité des Régions à la suite de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne qui a renforcé son rôle institutionnel, et je me félicite du fait que son influence n'a de cesse de s'accroître dans le processus décisionnel européen, grâce notamment aux accords de coopération signés avec le Comité économique et social, la Commission européenne, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et plus récemment avec le Parlement européen. Les débats et les échanges que nous avons à l'occasion des sessions Plénières ou des réunions des commissions avec les représentants des gouvernements nationaux, de la Commission et des autres institutions européennes démontre que notre action porte ses fruits. Même si notre voix n'est que consultative, je me réjouis de voir que nous apportons une plus-value aux initiatives de la Commission européenne, qui prend davantage en compte notre position.

En tant que membres, nous sommes les ambassadeurs du Comité des Régions dans notre pays à tous les niveaux, mais aussi le porte-parole de l'institution auprès de nos citoyens, à qui l'Europe apparaît parfois comme trop lointaine. Les élus locaux et régionaux sont un maillon essentiel de la chaîne puisqu'ils forment le lien entre la population au sens large et les institutions à tous les niveaux de l'Union européenne. Je suis personnellement très attaché à l'exercice de mon mandat, qui représente une formidable opportunité au quotidien. Le Comité des Régions rassemble tant des représentants de petites communes rurales que de grandes régions fortement urbanisées, des maires ou des conseillers, et le contact avec mes collègues enrichi mon expérience d'élu local et avant-tout de citoyen européen. Etant maire d'une commune chargée d'histoire et située au cœur d'une nature préservée, je suis particulièrement attentif à la préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel. Etre membre du Comité des Régions me permet ainsi d'avoir un aperçu des chantiers de la Commission que je n'aurais pas autrement et qui sont utiles pour le développement de ma région. J'ai encore acquis une meilleure connaissance des mécanismes décisionnels de l'Union européenne mais aussi et surtout des ressources qui sont à notre disposition, notamment grâce au fonds européen de développement régional, pour améliorer la qualité de vie des citoyens que je représente.

La délégation luxembourgeoise auprès du Comité des Régions est une des plus petites délégations mais elle est très active au sein du Comité des Régions et au-delà. Comment expliquez-vous cette dynamique?

Les membres de la délégation luxembourgeoise auprès du Comité des Régions ont accompli un travail formidable, du regretté Léon Bollendorff, qui a conduit l'institution depuis ses premiers pas jusqu'à la première session constitutive les 9 et 10 mars 1994 en sa qualité de doyen d'âge, jusqu'à ce jour. Nos membres, qu'ils soient effectifs ou suppléants, ont toujours été et sont très impliqués dans les travaux du Comité. Nous formons une équipe très soudée au-delà de nos divergences politiques, ce qui explique sans doute que malgré un effectif restreint, notre délégation peut être fière de son bilan. Ainsi, depuis 2002, les membres de la délégation luxembourgeoise ont été rapporteurs de 6 avis, et j'ai moi-même présenté deux projets d'avis en 2008 et en 2011. En septembre 2012 et pour la première fois depuis la création du Comité des Régions, une représentante luxembourgeoise, Madame Beissel, a été élue pour assumer la présidence d'une des principales commissions spécialisées à savoir la Commission ECOS. Elle a mené ce mandat à terme avec succès et mon principal objectif est de soutenir notre délégation afin qu'elle poursuive activement ses efforts au sein du Comité des Régions. Nos membres sont aussi engagés dans les groupes politiques : j'ai été durant deux années coordinateur du groupe PES dans la Commission CIVEX, et Madame Durdu est 1ère viceprésidente du groupe ALDE. Enfin, les membres de la délégation participent régulièrement à des conférences ou séminaires organisés par le Comité des Régions, ou y président.

Toutefois, notre mandat ne saurait être conçu de manière restrictive: il ne suffit d'être présent à Bruxelles, mais nous avons la mission et le devoir de promouvoir les travaux et l'action du Comité des Régions auprès de nos citoyens. Chaque année, notre délégation participe à la Fête de l'Europe organisée à Luxembourg par le bureau d'information du Parlement européen et la représentation permanente de la Commission européenne. Nous accueillons les visiteurs sur le stand du Comité des Régions et nous les informons sur l'institution, son organisation et son mode de fonctionnement: force est de constater que nombreux sont ceux qui ne connaissent pas ou peu le Comité des Régions. Or, si nous devons être à l'écoute des citoyens, ce qui est le fil conducteur de la Présidence luxembourgeoise, nous devons aussi relayer l'information sur les questions européennes, et sensibiliser les citoyens aux progrès accomplis grâce à et par l'Union européenne. En tant qu'enseignant, j'apprends à mes élèves qu'ils sont à la fois citoyens européens et citoyens d'un pays de l'Union européenne, et je leur transmets les idées promues par les pères fondateurs de l'Europe, tels Jean Monnet et Robert Schuman.

Au Luxembourg, il n'existe pas de niveau intermédiaire entre l'Etat et les villes et les communes. Comment s'effectue dès lors la prise en compte des intérêts des autorités locales luxembourgeoises au niveau national et européen?

Au niveau national, les 105 communes luxembourgeoises sont représentées au sein du Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (SYVICOL), qui a pour objet la promotion, la sauvegarde et la défense des intérêts généraux et communs de ses membres. Il a notamment pour mission d'établir une concertation étroite et permanente entre ses membres pour étudier et traiter de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs relations avec les autorités et pouvoirs publics. Le Syndicat existe sous sa forme actuelle depuis 1986, mais ce qui a valu historiquement sur le plan européen avec le Comité des Régions, peut être transposé au niveau national. Le Syvicol a dû asseoir sa légitimité, et s'il était regardé à ses débuts avec circonspection, il s'est désormais imposé comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement luxembourgeois pour toutes les questions concernant le secteur communal. La consultation du Syvicol par les autorités étatiques n'est pas institutionnalisée mais elle est devenue quasi automatique, respectivement le syndicat s'autosaisi des problématiques ayant un impact au niveau local. Notre système présente d'ailleurs la spécificité de ne pas avoir d'échelon intermédiaire, les responsabilités sont partagées directement entre l'Etat, et les communes.

Dans un petit pays comme le Luxembourg, ce partage fonctionne relativement bien, même si l'on note de temps à autre une tentation de l'Etat de s'approprier certaines compétences qui reviennent aux communes. C'est pourquoi les élus locaux et régionaux sont les gardiens de l'autonomie communale tant sur le plan national que sur la scène européenne. Nous militons pour que la législation soit élaborée sur base des principes de subsidiarité et de proportionnalité, tous deux consacrés par l'article 5 du Traité de Lisbonne, et qu'elle prenne

en compte de manière appropriée la décentralisation et la participation active des citoyens. Les décisions prises par l'Union européenne affectent notre travail quotidien, puisqu'environ trois quarts de la législation européenne sont mis en œuvre au niveau local ou régional. Pourtant, lorsqu'un projet ou une proposition de règlement européen arrive devant la Chambre des Députés, le gouvernement n'a pas forcément le réflexe de consulter le Syvicol. Il est partant fondamental que les élus locaux et régionaux disposent d'une institution qui les représente en amont du processus législatif, avant que les règlements ne deviennent des lois dans les municipalités et régions que nous représentons. Notre travail au Comité des Régions est dès lors très important : nous sommes informés des prémices d'une nouvelle législation, et nous pouvons réagir en temps utile et contribuer à l'améliorer avant son adoption.

Les membres de la délégation ont la parole



Simone Beissel



Depuis plus de 15 ans, j'ai le plaisir de participer et de contribuer aux travaux du Comité des Régions. Je siège dans les Commissions CIVEX et ECON, qui a repris les attributions de la Commission ECOS dont j'ai été la présidente les deux dernières années et demie. Tout au long de mon mandat, le Comité des Régions s'est interrogé sur les moyens de renouer avec le cercle vertueux de la croissance dans l'Union européenne, et s'est efforcé d'identifier des solutions permettant de satisfaire aux objectifs de la Stratégie 2020 pour une croissance intelligente, durable, et inclusive.

Une conférence sur chacune des sept initiatives phares de la stratégie a été organisée par le Comité des Régions, réunissant un panel d'élus, experts, décideurs, acteurs de la société civile, ou représentants des institutions européennes. Or, l'examen à mi-parcours de la stratégie, c'est-à-dire quatre ans après son lancement, a montré qu'elle patine et que l'Europe a besoin d'un nouveau souffle pour atteindre ces objectifs, sous peine d'assister à un échec.

La nouvelle approche volontariste de la Commission européenne en vue de relancer l'investissement en Europe grâce au Fonds européen pour les investissements stratégiques

(FEIS) est partant la bienvenue. Ce plan, qui prévoit de lever 315 milliards d'euros d'investissements sur 3 ans pour financer des secteurs stratégiques et relancer la croissance et l'emploi, est d'une ampleur à la hauteur du pari engagé par la Commission. Les échelons locaux et régionaux sont un partenaire indispensable à la réussite et à la mise en œuvre concrète du plan, compte tenu notamment de leur expérience en matière de coopération régionale et transfrontalière.

Le Comité des Régions devra s'assurer que les investissements vont profiter effectivement à toutes les villes et les régions en Europe, conformément à l'objectif de cohésion territoriale, et les autorités locales et régionales doivent être associées de manière structurelle à travers la Plateforme européenne de conseil en investissement. Certaines des propositions faites par le Comité des Régions dans son avis ont d'ailleurs permis d'améliorer le règlement FEIS, notamment concernant la participation des villes et des régions. Ce nouvel instrument vient d'ailleurs compléter les Fonds européens d'investissement à long terme, dont le règlement final vient d'être adopté par le Conseil en avril 2015. Ces derniers mobilisent les capitaux disponibles pour la réalisation de projets d'infrastructure de longue durée, qui soutiennent la croissance économique durable.

Dans son avis adopté en 2014, dont j'ai été le rapporteur, le Comité des Régions a salué une avancée positive sur la voie du financement de la future économie, tout en insistant sur la nécessité de rendre le fonds attrayant pour les investisseurs. L'objectif de libérer le potentiel d'investissement de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi passe également par la réforme des structures bancaires et l'union des marchés des capitaux, qui doit faire disparaître les obstacles au financement. La Présidence luxembourgeoise devrait aboutir sur cette question suite à l'accord de principe donné le 19 juin 2015 par les ministres des Finances sur la proposition de règlement visant à réformer la structure des banques.



Mon mandat au sein du Comité des Régions me donne l'occasion de défendre les intérêts de la nature également au niveau européen. Localement, je suis particulièrement engagé en tant que Président de l'association natur&ëmwelt, principale organisation de protection de la nature et de l'environnement au Luxembourg, et Président du syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA) qui regroupe 21 communes œuvrant pour la protection de la nature.

Or, je suis préoccupé suite à la publication du rapport sur l'état de la conservation de la nature par la Commission européenne et de sa volonté de soumettre les deux directives clés de l'Union européenne en faveur de la protection de la nature à une évaluation dans le cadre du programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT). Ces directives «Oiseaux» et «Habitats» sont nées du constat, il y a 30 ans, d'une perte dramatique de la diversité des espèces. Aujourd'hui, l'Europe peut être fière d'avoir développé le plus grand réseau mondial de protection de la nature.

Le bilan de ces directives est positif, et les zones Natura 2000 jouent un rôle clé dans la protection de la biodiversité de l'UE, malgré les pressions intenses exercées sur les habitats et les écosystèmes par l'urbanisation, les infrastructures, l'agriculture, etc. C'est pourquoi il est vital de préserver cet acquis, et de ne pas affaiblir ces directives, ce qui aurait des conséquences désastreuses sur le plan environnemental.

La Commission ENVE m'a mandaté d'élaborer un avis d'initiative sur le thème «Contribution au programme REFIT des directives «oiseaux» et «habitats»» qui devrait être présenté en session Plénière au mois de décembre. Dans ce contexte, j'ai modéré un débat au cours de la Semaine verte sur le programme «Natura 2000, source d'identité et de valeurs régionales», organisé par le Comité des Régions et la Commission Européenne. Il a été souligné que le réseau Natura 2000 est un instrument qui contribue à promouvoir une identité régionale moderne et à renforcer la cohésion territoriale, qui encourage la coopération et l'engagement commun des citoyens, et qui est un atout pour l'image d'une région et son économie. Nous devons absolument mettre l'accent sur le réel potentiel de développement et l'attrait pour l'économie régionale ces zones.

J'attends de la Présidence luxembourgeoise qu'elle s'engage pour une protection forte de la nature, et qu'elle traduise en faits son souci d'allier protection de l'environnement et développement économique, en s'appuyant sur la préservation de la biodiversité et sur une croissance de l'économie durable au service du citoyen.

Le Comité des Régions devra aussi se montrer vigilant sur la position de l'Union européenne lors de la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra en décembre à Paris. Un projet d'avis sur «Le protocole de Paris - lutte contre le changement climatique au-delà de 2020» sera débattu en session plénière cet automne.

Agnès Durdu



Membre de la délégation luxembourgeoise auprès du Comité des Régions depuis 13 ans et membre du groupe ALDE dont je suis la 1ère vice-présidente depuis peu, mon attention se porte sur les commissions SEDEC et COTER. En tant que vice-présidente de la CAFA, je m'intéresse particulièrement au fonctionnement interne du Comité des Régions, une amélioration de la visibilité du Comité, la coopération politique et administrative avec les autres institutions telles que le Comité Economique et Social européen et le Parlement européen.

Les questions budgétaires et financières sont cruciales, que ce soit pour le bon fonctionnement des institutions européennes, ou encore pour les collectivités régionales et locales. Rapporteur en 2014 de l'avis du Comité des Régions sur le budget de l'Union européenne pour 2015, l'élaboration du budget annuel de l'Union européenne a un impact direct sur les finances publiques des collectivités régionales et locales, étant donné qu'un tiers des dépenses publiques et deux tiers des investissements publics sont effectués par les villes et les régions, qui sont largement associées à la gestion et/ou la consommation du budget européen.

Le groupe de travail spécial de la Commission COTER se penche actuellement sur le projet de budget 2016 présenté par la Commission européenne le 27 mai 2015, qui est en augmentation de 1,6% par rapport à l'année dernière. J'espère que la Présidence luxembourgeoise, qui aura la responsabilité de mener au niveau du Conseil et avec le Parlement européen les discussions sur le budget 2016, parviendra à un accord dans un délai raisonnable pour éviter le scénario 2014 qui avait vu la signature d'un accord in extremis.

Si la discipline budgétaire et la consolidation doivent aussi s'appliquer à l'Union européenne, elle ne doit pas pour autant freiner la relance de la croissance et de l'emploi, qui va de pair avec une Europe plus sociale. J'adhère évidemment à la priorité de la Présidence visant à «approfondir la dimension sociale européenne», qui fait écho à l'objectif de la Commission européenne de lancer une «Europe Triple A social», mettant l'accent sur l'éducation, la formation et l'investissement social. La justice et la protection sociale inscrites dans les traités doivent être garanties par l'Union européenne.

La Présidence luxembourgeoise entend finalement porter ses efforts vers l'amélioration des systèmes de protection sociale afin de soutenir les gouvernements nationaux dans l'optimisation de la performance de leurs marchés du travail, notamment en faveur des jeunes. Ces derniers ont le plus souffert de la crise économique, il faut dès lors saluer la décision de la Commission de débloquer 1 milliard d'euros au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes et 1,8 milliard d'euros mis à disposition du programme Erasmus+ afin d'améliorer l'éducation et en conséquence l'insertion professionnelle des jeunes.

Gusty Graas



Je suis député et échevin de la Commune de la Bettembourg, en charge de l'économie et du commerce, du développement durable, de la vie associative, du bénévolat, du sport et du tourisme. Depuis 2007 je suis membre suppléant de la délégation luxembourgeoise du Comité des Régions, et grâce à la confiance qui m'est accordée par mes collègues, j'ai la chance de participer régulièrement aux réunions du Comité. Ainsi, le Comité des Régions a adopté l'année dernière un avis sur les nouvelles lignes directrices pour les aides d'État en matière d'énergie dont je fus le rapporteur. Je me réjouis partant du soutien apporté par la Présidence luxembourgeoise à l'initiative de la Commission de bâtir une Union de l'énergie afin de créer un cadre juridique commun à la politique énergétique européenne, tout en soulignant qu'il conviendra en conséquence d'adapter les régimes d'aides étatiques en y associant les bénéficiaires locaux et régionaux.

En tant que rapporteur de l'avis du Comité des Régions sur la proposition de directive du Conseil concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) qui date de 2011, c'est tout naturellement que je salue la volonté de la Présidence luxembourgeoise de relancer les travaux sur cette directive dans le cadre du plan d'action visant à réformer en profondeur la fiscalité des entreprises au sein de l'Union lancé par la Commission européenne le 17 juin 2015. Les prémices de l'ACCIS remontent à 2004, et après plus de 10 ans de blocage et de tergiversations, cette initiative a enfin une chance d'aboutir grâce au consensus dégagé sur la nécessité de lutter contre les pratiques dommageables en matière fiscale.

Je suis ravi de voir que la proposition de la Commission rejoint l'avis du Comité qui avait plaidé en faveur du caractère obligatoire de l'ACCIS et qu'elle prévoit un mécanisme temporaire de compensation transfrontalier, sans toutefois en tirer toutes les conséquences au niveau de la consolidation des résultats qui sera abordée dans une prochaine étape. Je regrette que la Commission ne souhaite pas agir sur les taux d'imposition des sociétés, alors que l'aboutissement logique et naturel d'une ACCIS est l'alignement des taux nationaux, ou tout au moins l'introduction d'un taux d'imposition minimal garantissant une concurrence fiscale saine entre les Etats membres.

Il est dommage que l'objectif d'une harmonisation fiscale dans l'Union européenne soit reporté, alors cela constitue un handicap majeur en premier lieu pour les petites et moyennes entreprises. Je rappelle également que le Comité des Régions avait demandé à ce que les conséquences de l'instauration d'un régime ACCIS sur les impôts locaux et régionaux, qui seront directement affectés dans la plupart des Etats membres, soient analysées et j'espère que cette requête sera satisfaite.

En matière de transparence fiscale, la Présidence luxembourgeoise devra finaliser la proposition de directive sur l'échange automatique d'informations en matière de rescrits fiscaux, qui devrait être mise en place au 1^{er} janvier 2016. Le Luxembourg fera sans doute l'objet de toutes les attentions alors que notre pays s'est retrouvé au cœur de la tourmente ces derniers mois. Je suis néanmoins convaincu que la Présidence s'engagera activement en faveur d'une fiscalité des entreprises équitable et efficace, afin que les entreprises paient leur juste part d'impôts.

Tom Jungen



L'année 2015 n'est pas seulement celle au cours de laquelle le Luxembourg assume la Présidence du Conseil de l'Union européenne, mais elle a été consacrée Année européenne pour le développement. L'initiative tend à informer et sensibiliser les citoyens européens sur l'aide aux pays en développement et à placer le rôle de l'Union européenne dans ce contexte sous les projecteurs. D'après un sondage réalisé dans les 28 Etats membres, plus de neuf personnes sur dix interrogées au Luxembourg estiment qu'il est important d'aider les populations des pays en développement. Le Luxembourg a un rôle clé à jouer dans la campagne pour l'Année Européenne pour le Développement, non seulement du fait de sa Présidence, mais aussi parce qu'il est un des seuls pays européens à allouer 1% de son produit national brut à la coopération.

La Présidence luxembourgeoise s'est donnée comme objectif de renforcer la cohérence des politiques pour le développement des pays membres de l'Union européenne, idée qui est largement soutenue par le Comité des Régions. Les autorités locales et régionales doivent être impliquées dans la mesure où elles mènent une multitude d'actions concrètes grâce des partenariats locaux dans les pays en développement. A titre d'exemple, ma commune soutient l'association locale sans but lucratif «Solidaresch Hëllef Réiserbann», qui vient en aide aux populations locales en Argentine et au Brésil.

Néanmoins, les collectivités locales et régionales doivent être encouragées à davantage recourir au lien existant entre la coopération au développement et le commerce équitable, qui est une autre forme d'aide. Ma commune, Roeser, a été en 2011 la 4ème commune luxembourgeoise certifiée «Fairtrade Gemeng», ce qui prouve que nous nous engageons à soutenir le commerce équitable et les petits producteurs défavorisés. Ma commune achète et consomme des produits équitables dans les établissements communaux, elle encourage les commerçants locaux à proposer des produits du commerce équitable et elle participe à la promotion de ces produits auprès de notre population. Le nombre de communes luxembourgeoises participant à ce label ne cesse d'augmenter, et elles sont aujourd'hui au nombre de 22. Ainsi, la Ville de Luxembourg

fait partie du réseau Quattropole avec les villes de Metz, Trèves et Sarrebruck, qui mène une coopération transfrontalière depuis 2005 en matière de commerce équitable.

Au niveau européen également, le commerce équitable est en plein essor, et il est mieux reconnu et davantage soutenu par les citoyens européens. J'espère que l'appel en faveur d'une stratégie européenne commune en matière de commerce équitable lancé par le Comité des Régions, dans son avis sur le soutien local et régional au commerce équitable en Europe adopté au mois de juin 2015, sera cette fois entendu par les instances européennes. En tant qu'acheteurs publics, les communes disposent d'un grand potentiel économique et figurent en même temps comme un bon exemple à suivre. De ce point de vue, les nouvelles directives européennes sur les marchés publics, qui permettent d'introduire comme critère d'attribution ou conditions d'exécution des marchés publics, l'achat des produits issus du commerce équitable ou d'autres démarches éthiques, solidaires ou écologiques, constituent une avancée majeure pour les achats responsables.

Ali Kaes



Avant d'être député-maire et membre du Comité des Régions, je suis un citoyen européen. Je crois et j'accorde une importance fondamentale au respect des valeurs sur lesquelles l'Union européenne s'est fondée. Le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité et le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, sont des droits fondamentaux inscrits dans le Traité sur l'Union européenne.

Chaque ressortissant de l'Union européenne doit dès lors bénéficier des mêmes droits et garanties quel que soit le pays dans lequel il vit. Je soutiens dès lors fermement l'objectif de consolidation de l'Etat de droit au sein des Etats membres de l'Union européenne et l'adhésion de l'Union à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), qui sont des priorités de la Présidence luxembourgeoise.

Au mois de juin 2015, l'Europe a fêté les 30 ans de l'accord de Schengen, tout un symbole pour le Grand-Duché. Pendant ce temps, des milliers de migrants perdaient la vie en essayant d'atteindre l'Europe. Je suis parfois déçu par ce que j'entends, y compris autour de moi. Pour chaque vie perdue, il y a un espoir brisé, peut-être une famille abandonnée. Tous les migrants sont en quelque sorte des réfugiés parce qu'ils cherchent refuge en Europe, parce qu'ils ont fui une situation parfois au péril de leur vie, parce qu'ils ont subi des épreuves que personne n'aurait osé traverser. Nous ne pouvons pas rester indifférent, et nous abriter derrière nos frontières. Il faut faire preuve de courage, et notre responsabilité politique pèse peu par rapport à notre mission qui est de sauver de vies, de se montrer solidaire, et d'accueillir dignement les personnes à protéger. Sur le territoire de ma commune au lieu-dit Valeriushaff, se situe un centre d'accueil pour les demandeurs de protection internationale, géré par l'Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI) dépendant de l'Etat luxembourgeois, qui accueille une dizaine de personnes. Leur intégration à la population locale s'est très bien passée, et nous avons donné notre accord pour la construction d'un nouveau centre qui devrait accueillir environ 80 réfugiés dans le futur, ce qui représente une forte contribution pour une petite commune de 2.000 habitants. Quel message délivronsnous à nos citoyens, si nous dirigeants, nous refusons d'accueillir des migrants?

Je me félicite que la résolution adoptée par le Comité des Régions reflète cet esprit de tolérance et de solidarité. Cependant, l'Europe ne doit pas s'émouvoir à court terme et agir dans l'urgence, mais il faut revoir la politique d'immigration comme le propose la Présidence luxembourgeoise, en agissant contre le trafic des migrants, sur la relocalisation et la réinstallation, les visas et la politique de retour. Cette réflexion doit aussi s'accompagner d'un renouveau de la politique étrangère européenne, à laquelle la Présidence luxembourgeoise, même si elle aura un rôle marginal à jouer, devra contribuer de manière proactive. L'Europe doit démontrer son esprit d'ouverture en approfondissant ses relations avec ses plus proches partenaires, et dans sa stratégie d'élargissement par rapport aux pays de l'Est et du Sud de l'Europe, malgré le spectre d'une sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne.

Martine Mergen



Je suis membre suppléante du Comité des Régions depuis bientôt une dizaine d'années. De par mon métier de médecin, je suis particulièrement intéressée par les questions de santé publique, attribution de la Commission NAT. Les services de santés et les soins médicaux relevant de la compétence des Etats membres et de pouvoirs locaux et régionaux, conformément au principe de subsidiarité, les avis du Comité des Régions sont toutefois moins nombreux dans ce domaine. Le programme de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en la matière n'est pas révolutionnaire.

Toutefois, une avancée importante a été réalisée avec l'accord trouvé le 19 juin 2015 au Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) sur la modernisation de la législation concernant les dispositifs médicaux. Après trois ans de négociations infructueuses, le Luxembourg a obtenu un mandat officiel pour négocier avec la Commission et le Parlement européen quant aux dispositifs médicaux ainsi qu'aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. Il s'agit d'offrir aux patients des produits sûrs, de valeur et de qualité, dont la sécurité est l'objectif primaire après les scandales sanitaires récents concernant des implants et prothèses. Je me félicite également que les Etats membres aient donné mission à la Présidence luxembourgeoise de discuter d'un futur cadre au niveau européen dans la lutte contre l'abus d'alcool.

Partant du constat que l'Europe à une démographie vieillissante, la Présidence souhaite améliorer la prise en charge des malades atteints de démence. Le Luxembourg a d'ailleurs lancé cette année au niveau national, un programme de prévention de la démence pour améliorer la qualité de vie des patients par un accompagnement adéquat et garantir une prise en charge dès le stade précoce de la maladie. Si le développement de la médecine personnalisée, garantissant aux patients l'accès individualisé à des soins médicaux ciblés, est à encourager, j'estime qu'il faut également poser la question du droit à la santé pour tous et de l'accès des populations les plus vulnérables aux services de santé pour réaliser l'objectif d'une véritable couverture sanitaire universelle pour toute personne.

Un autre enjeu de santé publique majeure auquel l'opinion est particulièrement sensible est la question des organismes génétiquement modifiés. Rappelons que le Luxembourg s'était énergiquement impliqué dans les négociations sur la directive européenne sur la culture des OGM, interdite au Grand-Duché, alors même que les travaux sur la révision de la procédure d'autorisation des organismes génétiquement modifiés dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux seront entamés sous Présidence luxembourgeoise.

D'autres mesures vont néanmoins dans le sens d'un renforcement de la sécurité alimentaire et de l'information des consommateurs, notamment grâce à l'étiquetage des matières grasses. La Présidence luxembourgeoise fera aussi le point sur la mise en œuvre de la Directive sur les soins de santé transfrontaliers, saluée par le Comité des Régions qui avait invité les pouvoirs publics des Etats membres à signer des accords de collaboration. Finalement, je m'étonne de l'absence du thème de la santé et de la sécurité au travail parmi les priorités de la Présidence luxembourgeois.

Marc Schaefer



Le Luxembourg prend la Présidence du Conseil de l'Union européenne pour la 12ème fois de son histoire, mais cette Présidence intervient dans un contexte fort différent de celui de 2005. Institutionnel, tout d'abord, puisque le Conseil dispose depuis le Traité de Lisbonne d'un président en exercice, politique, ensuite, car le contexte européen est très tendu. Cette Présidence ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, et les prochains mois seront intenses et parfois difficiles, mais j'ai confiance dans le fait que le Luxembourg saura s'appuyer sur son expérience pour gérer les dossiers d'actualité sensibles qui devront absolument trouver une solution rapide.

La Présidence de l'Union européenne est une excellente occasion pour le Luxembourg de prouver notre profond attachement aux idées qui se trouvent à la base du projet d'intégration européenne. La Présidence, sur base de l'agenda stratégique adopté par le

Conseil européen et les 10 priorités identifiées par la Commission européenne dans son agenda pour «l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique», a élaboré un programme audacieux, et le Comité des Régions devra pleinement jouer son rôle, y compris dans les débats de consultation, et apporter son expertise et son point de vue local et régional pour améliorer la future législation européenne au service des citoyens que nous représentons.

La priorité de la Présidence visant à «Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique» est particulièrement à souligner, avec la volonté de réaliser un marché unique numérique. Il faut saluer le succès obtenu par la Commission européenne le 30 juin 2015 avec la conclusion d'un accord avec le Parlement européen et le Conseil, qui mettra fin aux frais d'itinérance en juin 2017, entraînant une première baisse des prix dès avril 2016. C'est une avancée qui était attendue de très longue date par les consommateurs! J'ai été rapporteur en 2008 de l'avis du Comité des Régions sur le «Cadre réglementaire des réseaux et services de communications électroniques», et je me félicite que les efforts de la Commission visant à améliorer les droits des utilisateurs dans le secteur des communications électroniques aient aboutis, même s'il reste du chemin à faire avec la révision du cadre réglementaire de l'Union Européenne sur les télécommunications.

Mais les consommateurs ne sont les seuls victimes de la coexistence de 28 systèmes légaux différents : les obstacles juridiques et administratifs freinent le développement d'un marché intérieur des biens et des services qui doit avoir pour objectif final de permettre aux consommateurs et aux entreprises européennes d'acheter et de vendre des biens et des services partout dans l'Union Européenne et ce, avec autant de facilité que sur leur marché national. En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, la Présidence entend aborder la question de la transition énergétique durable en encourageant le dialogue entre le Commission et les Etats membres tout en s'appuyant sur la dimension régionale et communautaire. Enfin, les consommateurs devraient également bénéficier du futur marché intérieur de l'électricité, dans le cadre de l'Union de l'énergie proposée par la Commission européenne.

Sam Tanson



J'ai intégré la délégation luxembourgeoise en tant que membre suppléant au mois de février 2015. Bien que l'occasion de participer de manière concrète aux travaux du Comité des Régions ne s'est pas encore présentée, mes collègues plus expérimentés m'ont communiqué leur enthousiasme. Je suis première échevine de la Ville de Luxembourg en charge de la mobilité en ville, de la circulation, de la planification, réglementation, signalisation et parkings, des transports en communs et des finances. Ces compétences répondent aux thèmes chers à ma famille politique, les Verts luxembourgeois, pour qui travailler et vivre dans une économie verte et un environnement sain sont une priorité.

La Ville de Luxembourg a fait du développement durable un leitmotiv pour une évolution qualitative de la ville, et nos efforts se concentrent sur la diversification des transports publics et la promotion de la mobilité douce pour agir contre le réchauffement climatique et réduire l'empreinte écologique. Ainsi, la Ville encourage l'utilisation des transports collectifs en s'appuyant sur un réseau d'autobus très développé et flexible, et de nombreux autres chantiers sont en cours : construction d'une ligne de tramway urbain, dont la mise en service est prévue pour 2020, d'une nouvelle gare et d'un funiculaire. Les modes transports alternatifs et durables, comme le covoiturage et l'autopartage, sont également favorisés. Le vélo prend une part de plus en plus importante grâce à un réseau performant de pistes cyclables, à des infrastructures modernes et à un service de location de vélos urbains, qui facilite les déplacements à bicyclette dans la capitale. La Ville est aussi connue pour les courtes distances entre ses différents points d'intérêt et elle a développé un concept urbanistique centré sur le piéton. La mobilité douce fera d'ailleurs l'objet d'un conseil informel à Luxembourg au mois d'octobre et c'est pour la première fois qu'une véritable stratégie de la mobilité durable est mise à l'agenda de la politique européenne des transports.

La Présidence luxembourgeoise entend également lancer un vaste débat sur la politique européenne des transports, dans l'esprit de promotion des modes de transports les moins polluants, auquel les villes et les régions devront s'associer. En effet, les collectivités locales

et régionales sont dotées de compétences importantes en la matière de politique des transports et leur participation est donc indispensable dans le cadre d'une approche de la gouvernance à plusieurs niveaux.

J'espère que les futures propositions qui seront faites par le Comité des Régions seront intégrées par la Commission, alors qu'en 2011 dans son avis sur le Livre blanc les membres avaient appelé à un programme plus ambitieux. La politique énergétique européenne devra ainsi intégrer les objectifs environnementaux qui sont les bases d'une transition énergétique à un coût abordable et compétitif et les moteurs essentiels d'une croissance verte et durable, créatrice de richesses et d'emplois dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Pierre Wies



Je suis membre suppléant de la délégation luxembourgeoise auprès du Comité des Régions mais aussi membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CCRE). Le Congrès du Conseil de l'Europe constitue avec le Comité des Régions la seule organisation internationale représentant politiquement les communes et les régions d'Europe. Il est composé de 648 élus conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région, représentant plus de 20.0000 collectivités de 47 pays européens.

Comme le Comité des Régions, le Congrès du Conseil de l'Europe veille, en particulier, à l'application des principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Sa mission est de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Je fais partie de la commission de la gouvernance de la Chambre des pouvoirs locaux, qui est chargée des questions relevant de la gouvernance, des finances publiques, de la coopération transfrontalière et interrégionale et la démocratie électronique, ainsi que de la coopération avec les organes intergouvernementaux.

Ce mandat est complémentaire à celui que j'ai auprès du Comité des Régions, tout comme l'est la coopération entre les deux institutions établie par un accord de coopération depuis 2006 et basée sur la volonté de travailler en complémentarité pour le respect du principe de subsidiarité et de proportionnalité. Le Congrès du Conseil de l'Europe a d'ailleurs travaillé avec le Comité des Régions à l'élaboration de la Charte pour la gouvernance à multiniveaux en Europe, qui est ouverte à la signature depuis le 9 mai 2014.

C'est partant avec attention que je vais suivre les réflexions sur le développement territorial à l'horizon 2050 initiées sous Présidence luxembourgeoise. Cette annonce est importante dans la mesure où une meilleure cohésion territoriale permet de créer les conditions favorables à un investissement qui se fasse au bénéfice de toutes les régions d'Europe. La Présidence entend faire des propositions pour améliorer la coopération transfrontalière en préparant la voie à l'adoption de dispositions légales particulières pour les espaces frontaliers.

La coopération transfrontalière est d'autant plus importante pour un petit pays comme le Luxembourg, qui est d'ailleurs impliqué dans la révision du schéma de développement territorial au niveau de la Grande Région qu'il forme avec la Belgique, la France et l'Allemagne. Deux conférences ont déjà été organisées par la Présidence sur le thème de la coopération transfrontalière, dont un groupe de travail sur les questions de la coopération transfrontalière. Les participants ont évoqué les obstacles à surmonter en la matière et ont mis en évidence la nécessité d'introduire une législation spécifique en vue de promouvoir cette coopération. La réunion hors-siège du Bureau du Comité des Régions, qui aura lieu à Luxembourg les 1er et 2 septembre 2015, aura d'ailleurs pour thème «un nouvel élan pour la coopération transfrontalière». Des exemples concrets et réussis de coopération transfrontalière y seront présentés et les participants seront invités à réfléchir sur les moyens de faciliter et promouvoir les partenariats transfrontaliers.

O5 La cooperation transfrontaliere

Entretien croisé avec Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région, et François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures



Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le Grand-Duché de Luxembourg s'est donné comme objectif d'accroître les synergies entre les territoires en encourageant notamment la coopération dans les zones transfrontalières. Sachant que près d'un tiers de la population européenne vit dans une région transfrontalière, quels sont les objectifs à atteindre et quelles sont les actions que le Grand-Duché entend mettre en œuvre pour y parvenir?

François Bausch: L'Union Européenne n'a pas de compétences expresses dans le domaine de la coopération transfrontalière, qui en vertu du principe de subsidiarité, reste acquise aux Etats-Membres. Cependant, le Traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur en 2009, comporte l'objectif de la cohésion territoriale, à pied d'égalité avec la cohésion économique et la cohésion sociale.

La Présidence luxembourgeoise a formulé, en matière de politique de cohésion, de cohésion territoriale et de politique urbaine, et dans une démarche commune avec les présidences du Trio Italie et Lettonie, l'objectif de progresser sur la notion de cohésion territoriale.

C'est dans les zones transfrontalières que le manque de cohésion territoriale se remarque le plus. Les initiatives de coopération transfrontalière sont nombreuses depuis bien des années, les acquis de l'espace Schengen et de la monnaie unique dans une majeure partie de l'Europe ont facilité les contacts transfrontaliers et ont contribué au rapprochement des conditions de vie des deux côtés de la frontière.

Mais l'on constate que les obstacles légaux subsistent qui rendent plus difficiles la réalisation de projets communs. La plupart du temps, ce n'est pas l'intention mais plutôt le résultat d'évolutions historiques. La présidence luxembourgeoise vise la mise en place d'un instrument juridique qui permettrait d'appliquer, dans les espaces frontaliers, des dispositions légales spécifiques, si celles-ci permettent de réaliser des objectifs de développement. Il semble que c'est le domaine des soins de santé qui permette de réaliser les progrès les plus importants.

Un autre point d'attention est celui des coopérations entre villes frontalières ou agglomérations métropolitaines transfrontalières. Agir comme un seul espace urbain et s'affranchir des frontières, là où cela fait du sens permettra aux villes aux frontières d'augmenter leur hinterland et leur rayonnement.

Le Grand-Duché de Luxembourg, qui partage ses frontières avec 3 pays et 5 régions, est un pionnier en matière de coopération transfrontalière. Quel bilan peut-on dresser de cette coopération aujourd'hui et quelles sont les prochaines étapes à venir?

Corinne Cahen: L'actuelle Présidence wallonne va célébrer le 20 novembre 2015 à Marche-en-Famenne le vingtième anniversaire du Sommet des Exécutifs de la Grande Région. Le premier Sommet avait été organisé en 1995 à Mondorfles-Bains. Le 17 juin 2015 la nouvelle Maison de la Grande Région a été inaugurée à Esch-sur-Alzette.

Tout au long de ces vingt ans, le Luxembourg a accordé une très grande importance au développement de la coopération transfrontalière. De nombreuses avancées ont été obtenues dans les domaines de l'intégration du marché de l'emploi, de la mobilité, des transports, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'éducation et de la formation, du plurilinguisme et de la culture. La Grande Région est aujourd'hui la première zone de flux transfrontaliers en Europe. A titre d'exemple on peut mentionner la création du groupement transfrontalier «Université de la Grande Région» qui augmente la mobilité des 115.000 étudiants et des 6000 enseignants-chercheurs et qui étoffe l'offre de formation.

Un autre exemple qui mérite d'être mentionné est «Luxembourg et la Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007» qui a créé un grand nombre de partenariats transfrontaliers notamment l'Espace culturel.

La coopération transfrontalière s'inscrit dans le processus d'intégration de l'Union européenne. Le marché intérieur, l'accord de Schengen, la monnaie unique, les programmes européens ont favorisé les échanges. La coopération a toutefois besoin d'impulsions politiques, économiques et sociales. Celles-ci sont développées par le Sommet des Exécutifs, le Conseil Parlementaire Interrégional et le Comité Economique et Social. Grâce à ces nombreuses initiatives, la Grande Région est devenue une région modèle de la coopération au sein de l'Union européenne.

Le concept de développement «Région métropolitaine polycentrique transfrontalière» (RMPT) lancé à l'initiative du Luxembourg demeure un projet concret en vue du développement futur de la Grande Région. L'objectif de ce processus RMPT est de développer des synergies et des complémentarités entre les territoires en matière d'infrastructures, de transports, de formation et d'entreprises innovantes permettant d'augmenter l'attrait économique de la Grande Région et de se positionner face à d'autres régions métropolitaines

européennes. Les mesures concrètes permettant de réaliser cette RMPT seront développées dans le cadre d'un schéma de développement territorial dont la finalisation est prévue pour 2018.

Le Grand-Duché de Luxembourg a récemment signé avec la France trois accords de coopération concernant la sécurité civile et les secours, la formation professionnelle par l'apprentissage, ainsi que la formation universitaire. Quels sont les domaines dans lesquels la coopération transfrontalière s'avère la plus intéressante, et dans quels domaines pourrait-on encore faire avancer cette coopération?

Corinne Cahen : La coopération transfrontalière se réalise à deux niveaux qui sont complémentaires à savoir le bilatéral et le multilatéral. Les accords-cadres bilatéraux signés en mai 2015 à Paris lors de la réunion de la Commission intergouvernementale de coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise sont exemples patents d'une coopération transfrontalière qui a justement pour objet d'améliorer le quotidien des citoyens. Des sujets similaires sont également à l'ordre du jour des réunions conjointes entre le Gouvernement luxembourgeois et les Gouvernements de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat, de la Wallonie et de la Communauté germanophone de Belgique. Puis le Sommet des Exécutifs de la Grande Région, le Conseil parlementaire interrégional (CPI) ainsi que le Comité économique et social œuvrent également afin de trouver des solutions communes aux attentes légitimes des citoyens. Les questions ayant trait au marché de l'emploi des soins, de la main d'œuvre qualifiée répondant aux attentes des entreprises ainsi que celles relatives à la mobilité méritent d'être développées davantage.

La coopération transfrontalière se heurte parfois à des obstacles juridiques ou administratifs ou bien à des difficultés linguistiques ou pratiques.

Quelles solutions pourraient être apportées afin de simplifier les démarches de coopération et améliorer la performance des programmes de développement régionaux, tout en minimisant les risques inhérents à l'application de législations différentes?

Corinne Cahen: La coopération transfrontalière doit en effet faire face à de nombreux obstacles juridiques et administratifs. Il importe toutefois de noter que nous réussissons aujourd'hui à avancer très concrètement sur des questions qui auraient eu du mal à aboutir il y a vingt ans. Sous Présidence rhénan-palatine un accord-cadre en matière de formation professionnelle a notamment pu être signé le 5 novembre 2014.

Aussi, les responsables politiques ont su mettre en place au fil des années des outils leur permettant d'atteindre les objectifs fixés. En 2006 le Conseil européen et le Parlement ont mis en place le Groupement Européen de Coopération Territoriale. Cet instrument juridique permet de faciliter la coopération transfrontalière. Ainsi, le GECT Alzette-Belval et le GECT Secrétariat commun du Sommet des Exécutifs de la Grande Région ont été créés en 2013 et 2014.

Il convient de mentionner également la Task Force Frontaliers qui a été créée en 2011 et qui a son siège à Sarrebruck. En réponse aux difficultés des travailleurs frontaliers et des entreprises, elle élabore des propositions de solutions juridiques. Les thèmes traités concernent le droit du travail, le droit social, le droit fiscal, la reconnaissance des diplômes ou la reconnaissance de l'incapacité professionnelle. Depuis sa création il y a quatre ans la Task Force Frontaliers a activement contribué à la suppression de nombreux obstacles rencontrés par les travailleurs frontaliers.

François Bausch: Comme je l'ai déjà indiqué plus haut, la Présidence luxembourgeoise compte ouvrir la voie à un cadre juridique européen qui permettrait aux Etats-Membres d'adopter, au bénéfice des régions frontalières et à l'appui de projets de développement territoriaux, des dispositions légales spécifiques. Celles-ci ne doivent pas créer de nouvelles frontières et ne doivent jamais être au détriment de populations «à l'intérieur des terres». Ces dispositions sont, de l'appréciation de la Présidence, de nature davantage techniques, dans un premier temps sans doute applicables sur des espaces réduits, mais y créent des dynamiques transfrontalières importantes en permettant des services publics qui s'affranchissent des frontières, gagnent en efficacité pour les exploitants et réduisent les inconvénients pour les populations.

Le Comité européen des régions a soutenu la création en 2006 des Groupements européens de coopération territoriale (GECT), permettant aux collectivités locales et régionales des différents États membres de coopérer plus efficacement, en leur offrant par exemple la possibilité de demander et de gérer directement les financements européens. Trois de ces structures ont été créées au Grand-Duché de Luxembourg (Programme Interreg Grande Région, Secrétariat du Sommet de la Grande Région et Alzette-Belval). Quelle expérience peut-on tirer de la mise en œuvre des GECT au Grand-Duché?

François Bausch: Le Luxembourg participe à cinq Groupements européens de coopération territoriale (GECT), dont deux ont leur siège au Luxembourg et fonctionnent selon le droit luxembourgeois. Un sixième, également de droit luxembourgeois, est en voie de création. Avec ces

chiffres, le Grand-Duché se situe en bonne moyenne des pays qui recourent à cet instrument innovant.

Deux particularités méritent d'être relevées : Tous les GECT comptent parmi les membres l'Etat luxembourgeois. Il est vrai que compte tenu de la petite taille du pays et de l'absence de niveau régional, le niveau étatique est plus proche de l'activité transfrontalière que dans d'autres pays. La deuxième particularité est que le GECT «Programme Interreg IV A Grande Région» est le seul à prendre le rôle d'autorité de gestion d'un programme de Fonds structurels. Malgré des difficultés de fonctionnement, l'expérience est reconduite sous de nouveaux auspices dans le programme Interreg V A Grande Région. Le programme ESPON, l'Observatoire en réseau du développement spatial en Europe fonctionne aussi sous la forme d'un GECT, ce dernier étant le bénéficiaire unique du programme, solution inédite en Europe.

Le GECT Alzette-Belval est plus classique dans le sens où il soutient la coopération transfrontalière d'un espace fortement urbanisé avec l'objectif de l'émergence d'une agglomération transfrontalière de quelque 150.000 habitants, dans une région en pleine phase de reconversion sidérurgique non aboutie.

L'expérience montre que le GECT est encore trop peu connu par les autorités locales et par une partie des instances publiques. Il faut poursuivre et soutenir l'effort du Comité des Régions à faire connaître l'instrument du GECT. L'expérience a montré aussi qu'il faut associer, dès la phase de montage politique et technique d'un GECT, l'autorité étatique qui est en charge poursuivre de l'approbation d'un GECT au niveau national (ou régional où cela est pertinent).

Le programme INTERREG de la Commission européenne, qui fête ses 25 ans cette année, entre dans une nouvelle phase de programmation 2014-2020 avec un budget de 351,8 milliards d'euros à investir dans les régions et les États européens, dont 10,1 milliards d'euros alloués à la coopération territoriale européenne. Quelles sont les actions mises en place par le Grand-Duché de Luxembourg pour inciter les pouvoirs locaux à avoir recours à ces fonds européens et rendre la coopération transfrontalière plus attractive au niveau des villes?

François Bausch: Afin de faciliter l'accès aux fonds structurels pour les communes et en vue de les soutenir dans leurs démarches, il est prévu de mettre en œuvre toute une série de mesures de soutien et de conseil afin de renforcer le recours des communes aux fonds structurels, notamment en améliorant l'offre de conseil qui est mis à

disposition des opérateurs luxembourgeois de manière générale.

La pierre angulaire de ce dispositif sont les points de contact. Ainsi, pour chacun des trois programmes INTERREG auquel le Grand-Duché participe, à savoir le programme de coopération transfrontalière INTERREG Grande Région, le programme de coopération transnationale INTERREG North West Europe et le programme de coopération interrégionale INTERREG Europe, un point de contact spécifique sera mis en place. Ces points de contact sont les premiers interlocuteurs des opérateurs intéressés par le développement d'un projet de coopération. Ils exercent une triple mission d'information, de conseil et de soutien. Ainsi, les points de contact fournissent des informations générales sur la stratégie et les priorités thématiques de chaque programme, sur les possibilités de subventionnement ainsi que sur les modalités pratiques de dépôt et de mise en œuvre d'un projet.

Pour toute la phase de développement d'un projet, le point de contact est à la disposition des opérateurs luxembourgeois pour les conseiller sur les nombreuses questions qui peuvent se poser dans cette phase importante : est-ce que l'idée du projet est cohérente avec la stratégie du programme, comment trouver des partenaires transfrontaliers, comment monter le budget du projet en respectant les règles du programme ?

D'un point de vue pratique, les points de contact soutiennent les opérateurs également dans le montage de leurs dossiers en les assistant tout au long de la phase de développement et de dépôt du projet. Si le projet est approuvé, la mission d'assistance se poursuit tout au long de la mise en œuvre du projet. Ainsi, les opérateurs peuvent toujours se référer à la même personne de contact qui sera compétente pour fournir toute explication nécessaire relative aux règles et procédures du programme et qui assistera les opérateurs dans leurs démarches administratives de gestion d'un projet.

En vue de faciliter l'accès aux informations concernant les programmes INTERREG, un portail Internet commun a été créé en coopération avec les programmes nationaux financés par les fonds structurels **www.fonds-européens.public.lu**. La centralisation des informations concernant les différentes approches stratégiques et les différentes possibilités de

financement doit permettre aux utilisateurs d'avoir une meilleure vue d'ensemble des différentes formes de soutien et de retrouver plus facilement les informations pertinentes. Il est d'ailleurs prévu d'organiser des manifestations d'information relatives aux programmes INTERREG qui s'adresseront de manière spécifique aux communes.

Finalement, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures prévoit d'organiser, en coopération avec l'INAP, des cours de formation pour les fonctionnaires d'Etat et le personnel des communes (comme pour tout autre opérateur potentiel). Ces formations permettront d'expliquer le fonctionnement général des programmes INTERREG et de fournir des conseils concernant le montage et la gestion des projets.

En ce qui concerne la coopération transfrontalière des villes, notamment dans le contexte des agglomérations transfrontalières, il convient de signaler l'introduction d'un nouvel instrument règlementaire qui est l'investissement territorial intégré (ITI). Via cet instrument peut être mis en œuvre un ensemble de projets et d'actions qui ont trait à différentes priorités thématiques mais qui servent tous à la mise en œuvre d'une même stratégie territoriale sur un territoire donné. Cette nouvelle approche facilite la tâche des opérateurs qui participent activement à la mise en œuvre d'une telle stratégie car ils ne seront plus contraints de passer par la réalisation de plusieurs projets individuels mais la stratégie pourra être mise en œuvre de manière globale.





Exemples réussis de coopération transfrontalière dans la Grande Région

Principal espace d'échanges transfrontaliers, la Grande Région rassemble quatre Etats-membres, cinq régions et trois langues et constitue un espace composite d'une superficie de 65 401 km², abritant une population de 11,4 millions d'habitants. Elle comprend les territoires de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat en Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Lorraine en France. En Belgique, à la fois la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone sont membres à part entière de ce partenariat.

La Grande Région présente un réseau urbain, industriel et rural, source de relations économiques et culturelles, traversé par des flux continus de travailleurs et de consommateurs transfrontaliers. La coopération transfrontalière au sein de la Grande Région constitue dès lors une véritable richesse et le pilier fondamental de son développement.

En 1995, la coopération transfrontalière grand-régionale a franchi un pas décisif avec la création d'un Sommet de la Grande Région permanent, organe de pilotage stratégique regroupant les exécutifs politiques de ses entités territoriales. Le Sommet formule les orientations conjointes des politiques de la Grande Région dont la mise en œuvre est confiée à des groupes de travail thématiques. Il est entouré de deux organes consultatifs, le Comité Economique et social de la Grande Région (CESGR) et le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI). La Grande Région a fait des objectifs de la stratégie 2020 le pivot de son action, qui est guidée par une démarche commune en matière de développement territorial transfrontalier et d'aménagement du territoire.

Cette coopération institutionnelle au niveau politique s'est accompagnée en parallèle de la mise en œuvre de projets transfrontaliers nationaux, régionaux ou locaux sur un espace territorial plus petit, soutenu par les fonds européens et notamment le FEDER. En 2007, à l'initiative de la Commission Européenne, un programme unique INTERREG «Grande Région» a été mis en place afin de permettre la réalisation de projets au niveau de la Grande

Région, mais limités aux espaces frontaliers conformément au premier pilier de la politique régionale de l'Union européenne. Le programme est géré par un groupement européen de coopération territoriale (GECT). Pour la période de programmation 2007-2013, le programme a bénéficié d'une enveloppe de 106 millions d'euros, et il a permis de cofinancer 174 projets articulés autour de 3 axes : l'économie, l'espace et les hommes.

Après le succès du programme Interreg IV A Grand Région, celle-ci s'apprête à lancer la 5ème génération du programme, Interreg VA Grande Région, qui porte sur la période de programmation 2014-2020. Le programme opérationnel dévoilé en juin 2015 est construit autour d'un triptyque «emploi - développement territorial - économie» qui place le soutien à l'emploi sur le marché du travail grand-régional au cœur des priorités. Cette stratégie se développe autour de 4 axes prioritaires ayant pour finalité commune de garantir un développement durable de la Grande Région, permettant à cet espace de coopération dynamique de continuer son développement économique tout en préservant une bonne qualité

La Grande Région en quelques chiffres :

65 401 km² répartis sur les territoires belges, français, allemands, et luxembourgeois

11,4 millions d'habitants (2014)

317,1 milliards d'euros de produit intérieur brut (2010), soit 2,6% du PIB européen

213.000 travailleurs frontaliers

106 millions d'euros pour le programme Interreg IV A Grande Région 2007-2013

174 projets transfrontaliers acceptés de 2007 à 2013

environnementale, indispensable à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.

Les pages suivantes montrent quelques exemples significatifs de coopération transfrontalière réussie au sein de la Grande Région et cofinancés par l'Union européenne, qui ont le potentiel de faire la différence pour les citoyens.

Carte de la Grande Région









TRANSPORTS ET MOBILITÉ

MOBIREGIO : Centrale de mobilité de la Grande Région

PROGRAMME: INTERREG IV A Grande Région

PORTEURS DE PROJET

- · Verkéiersverbond (LU)
- Verkehrsmanagement Gesellschaft Saar mbH (DE)
- Ministère de l'Intérieur, des Sports et des Infrastructures de Rhénanie-Palatinat (DE)

PARTENAIRES

- Ministère de l'Économie, du Travail, de l'Énergie et des Transports de Sarre (DE)
- Verkehrsverbund Region Trier GmbH (DE)
- Conseil Régional de Lorraine (FR)
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (FR)
- Province belge du Luxembourg (BE)
- Société Régionale Wallonne du Transport (BE)
- Région wallonne (BE)

COÛTS

- Total: 446.250 €
- FEDER: 223.125 € (50%)

DURÉE

· 01.07.2012 - 31.12.2014

Le projet «Centrale de Mobilité de la Grande Région» a marqué le début d'un partenariat et d'une coopération régulière et structurée entre les acteurs des transports en commun dans la Grande Région. L'initiative a été entre autres portée par le Conseil Économique et Social de la Grande Région et la Grande Région. Une marque a été développée et un site internet crée, qui propose un calculateur d'itinéraire transfrontalier à destination principale des frontaliers et des touristes.

Ce portail, intitulé Mobiregio, propose de nombreuses solutions pour privilégier la mobilité douce et les transports collectifs dans la Grande Région. Le système d'information multimodale est ainsi capable de calculer un itinéraire transfrontalier en incluant les bus et les trains mais aussi les déplacements individuels à pied, à vélo ou en voiture. Le portail renseigne encore les usagers sur le coût par déplacement et les offres spéciales pour les liaisons transfrontalières.

De plus, un réseau entre autorités organisatrices et communautés des transports s'est soudé dans la Grande Région. L'intensité de la coopération a participé à la création de relations directes et a amélioré le rapport de confiance entre les partenaires. L'objectif d'une stratégie de communication commune pour les transports publics transfrontaliers dans la Grande Région a donc été rempli.

Depuis janvier 2015, le projet ne bénéficie plus du soutien des fonds européens, mais il reste maintenu pour poursuivre l'objectif de la coopération à long terme des acteurs des transports en commun de la Grande Région qui doit se concrétiser par des mesures tangibles pour l'amélioration de la mobilité transfrontalière. Le calculateur d'itinéraire doit être étendu à de nouvelles fonctionnalités et servir d'état des lieux pour la planification des transports.

Pour en savoir plus: http://www.mobiregio.net/



SANTÉ

NESCAV: Nutrition, environnement et santé cardiovasculaire

PROGRAMME: INTERREG IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

• Centre de recherche public de la santé (LU)

PARTENAIRES

- École de santé publique Université de Liège (BE)
- Centre hospitalier universitaire de Nancy (FR)
- Université de la Sarre (DE)

COÛTS

- Total: 1.447.322,20 €
- FEDER: 723.661,10 € (50%)

DURÉE

01.01.2009 – 30.06.2012

NESCAV est l'acronyme du projet européen «nutrition, environnement et santé cardio-vasculaire». Il est né du constat qu'il existe des différences importantes au niveau statistique de la mortalité par maladies cardiovasculaires dans la grande région, mais aucune information sur les facteurs de risque cardiovasculaires, mesurée avec les mêmes outils standardisés. Le projet NESCAV a donc été mis en œuvre pour répondre à cette question et soutenir les autorités publiques transfrontalières et les professionnels dans leur lutte contre les facteurs de risque en leur fournissant des données objectives. Il vise le développement d'un réseau de professionnels transfrontaliers impliqués dans la prévention des maladies cardio-vasculaires et doit contribuer à diminuer la prévalence et l'incidence des maladies cardio-vasculaires sur la Grande Région en proposant des politiques de prévention adaptées aux besoins. L'objectif final poursuivi par le projet est de soutenir une diminution des coûts des soins de santé et de réaliser des économies d'échelle dans les dépenses publiques pour la prévention des maladies cardiovasculaires.

Le projet a étudié l'état de la santé de la population dans les 4 régions transfrontalières au Luxembourg, en Lorraine (FR), Province de Liège (BE) et Sarre (DE) afin de comparer les facteurs de risque cardiovasculaires modifiables de la population (alimentation, environnement) et d'identifier les populations à risque plus élevé. Près de 3000 personnes ont participé au projet NESCAV, qui a permis de mettre en évidence que la population de la grande région présente une prévalence élevée de facteurs de risque cardiovasculaires. L'étude a notamment analysé les habitudes alimentaires de la population pour les comparer avec les recommandations des autorités publiques de chacune des régions, et le lien entre pollution environnementale et facteurs de risque cardiovasculaire.

Des recommandations ont été élaborées en vue de coordonner au niveau transfrontalier toutes les actions de promotion de la santé cardiovasculaire et de prévention des facteurs de risque, standardiser les recommandations nutritionnelles et suivre en prospectif sur le plan transfrontalier les indicateurs de santé cardiovasculaire.



ENVIRONNEMENT

RÉSEAU DES PARCS NATURELS DE LA GRANDE RÉGION

PROGRAMME: INTERREG IV A Grande Région

PORTEURS DE PROJET

- Parc Naturel de la Haute Sûre (LU)
- Parc Naturel de l'Our (LU)

PARTENAIRES

- Parc Naturel des Deux Ourthes (BE)
- Parc Naturel de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier (BE)
- Parc Naturel de la Vallée de l'Attert (BE)
- Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel (BE)
- Asbl Au Pays de l'Attert (BE)
- Naturpark Hohes Venn-Eifel Nordrhein-Westfalen (DE)
- Naturpark Hohes Venn-Eifel Rheinland-Pfalz (DE)
- Parc Naturel régional de Lorraine (FR)

COÛTS

- Total: 1.320.891,22 €
- FEDER: 660.445,61 € (50%)

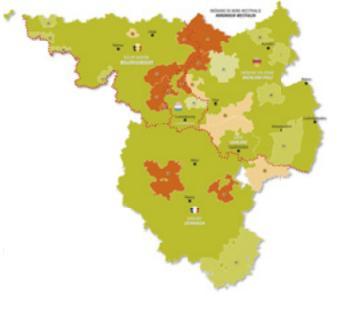
DURÉE

• 01.11.2008 - 31.10.2011

Le réseau des Parcs naturels de la Grande Région est un projet mis en place en 2009 et regroupant 9 parcs naturels de la Grande Région, associés à 5 partenaires méthodologiques - Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (BE), Naturpark Südeifel (DE), Naturpark Saar-Hunsrück (DE), Parc Naturel régional des Vosges du Nord (FR), Naturpark Vulkaneifel (DE). La Grande Région offre une densité remarquable de parcs naturels qui couvrent 21,5% du territoire, dont une grande partie est située aux frontières régionales ou nationales. Pour un certain nombre de parcs naturels, la coopération transfrontalière faisait déjà partie intégrante de la stratégie de développement de leurs territoires. Les objectifs de la plateforme sont l'émergence d'actions et de projets de coopération, la promotion d'une nouvelle relation ville/campagne et le positionnement des Parcs naturels en tant que destination touristique et culturelle, ainsi que le renforcement de la visibilité des actions des Parcs naturels.

Le projet «réseau» a permis la mise en place d'une coopération durable et structurée à l'échelle de la Grande Région, qui s'exprime par des actions communes, des échanges dynamiques et des effets de synergie. Il en découle un renforcement du rôle des parcs naturels en tant qu'acteurs dans la construction de la Grande Région et la mise en œuvre d'une politique de développement durable au service du territoire et de ses habitants.







ÉDUCATION ET FORMATION

UNIVERSITÉ DE LA GRANDE RÉGION: UniGR

PROGRAMME: INTERREG IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

• Université de Luxembourg (LU)

PARTENAIRES

- Université de Liège (BE)
- Université de Lorraine (FR)
- Université de la Sarre (DE)
- Université de Trèves (DE)
- Université de Kaiserslautern (DE)
- Land de Sarre (DE)
- Région Wallone (BE)
- Région Lorraine (FR)
- Land de Rhénanie-Palatinat (DE)

COÛTS

- Total: 6.425.281,54 €
- FEDER: 3.212.640,77 € (50%)

DURÉE

• 15.10.2008 – 14.04.2013

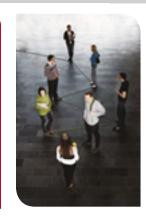
Le groupement transfrontalier «Université de la Grande Région» est à considérer comme un premiers pas vers une union coordonnée des universités de la Grande Région et ainsi vers la création d'un espace intégré d'enseignement supérieur de la Grande Région. Le projet a comme objectif premier d'augmenter la mobilité des étudiants, des scientifiques et des doctorants grâce à une simplification des formalités administratives, en offrant l'accès aux services étudiants et en négociant des tarifs avantageux en collaboration avec les régions et les sociétés de transports en commun de la Grande Région. Les étudiants des universités partenaires peuvent ainsi suivre des cours voire une unité d'enseignement sans avoir à verser des droits d'inscription, ont accès à l'offre de formation et reçoivent la carte étudiant de l'université d'accueil avec laquelle ils peuvent entre autres bénéficier du tarif étudiant au restaurant universitaire et utiliser toutes les bibliothèques universitaires concernées.

Le projet a également pour objectif d'étoffer l'offre de formation et les profils de recherche au sein des universités partenaires grâce à la mise en place de nouveaux doubles diplômes ou diplômes conjoints, une offre de cours coordonnée et une reconnaissance mutuelle des crédits et des séminaires transfrontaliers. Enfin, un dernier pilier du projet repose sur le renforcement de la recherche transfrontalière et la formation des doctorants par le biais de la mise en réseau des scientifiques, la mise à disposition d'équipements rares, et une coopération étroite dans la formation des doctorants par la promotion d'activités de recherche communes. A moyen terme, le projet a pour ambition d'intégrer d'autres établissements d'enseignement supérieur de la Grande Réajon.

Les nombreuses activités mises en œuvre et les résultats positifs observés durant le projet ont encouragé l'Université de la Grande Région à poursuivre ses activités en tant que groupement, afin de développer encore davantage la coopération, évaluer les initiatives existantes et en créer de nouvelles. L'UniGR a mis en place une gouvernance structurée, en se dotant d'un conseil commun, d'un comité de coordination et d'un conseil étudiant. Dans le domaine de la formation, l'UniGR a ainsi crée nouveau Master de physique SaarLorLux et mis en place un «Label de doctorat Européen de l'Université de la Grande Région».

Pour en savoir plus : http://www.uni-gr.eu/







JEUNESSE

COMENIUS REGIO: la culture au service de la réussite scolaire

PROGRAMME: Education et formation tout au long de la vie 2007-2013 (EFTLV)

PORTEUR DE PROJET:

 Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (LU)

PARTENAIRES

- Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
- · Lycée Bel-Val (LU)
- Centre National de Formation Professionnelle Continue (LU)
- Kulturfabrik (LU)
- Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (FR)
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle (FR)
- Collège Claude Le Lorrain (FR)
- Ecole des Musiques actuelles de Nancy (FR)
- Collège Albert Camus (FR)

COÛTS

• Comenius Regio: 35.000 €

DURÉE DU PROJET

01.10.2013 – 01.07.2015

Le projet de coopération «Comenius Regio - La culture au service de la réussite» est un projet d'échange européen qui interroge les problématiques liées aux difficultés rencontrées par des jeunes dans le milieu scolaire. Il vise à lancer des expérimentations qui mobilisent la culture comme vecteur de médiation et de motivation des élèves dans leur rapport à l'école et doit permettre de croiser les regards et expériences de professionnels de l'Education Nationale, de la culture et du secteur social.

Durant deux ans, des élèves, accompagnés par des enseignants, des éducateurs et des artistes, vivent le nourrissage culturel dans leurs écoles, en France et au Luxembourg. L'ensemble de ce projet est accompagné par un psychopédagogue, Serge Boimare, qui a développé la méthode du même nom, qui tend à réconcilier les jeunes avec les apprentissages et leur procure un nouveau type de lien social. Le projet met en avant le rôle important que la culture peut jouer pour appuyer les missions de l'école, tout particulièrement vis-à-vis des élèves en grande difficulté. Le projet comprend une phase diagnostique, des échanges de bonnes pratiques, des formations, la mise en œuvre de projets culturels pour les jeunes (ateliers d'écriture, cinéma, sculpture, théâtre, peinture, visites culturelles) et l'élaboration d'un cadre de coopération transfrontalière durable...

Au Luxembourg, un programme artistique et littéraire a ainsi été conçu avec la Kulturfabrik pour les élèves du Lycée Bel-Val qui rencontrent des difficultés dans l'apprentissage de la langue française, avec la mise en place d'un atelier d'écriture. Le projet s'est clôturé le 8 juillet 2015 par une grande conférence à laquelle ont participé près de 400 personnes. Le projet est un succès : avec le nourrissage culturel, les élèves ont nettement amélioré leurs résultats scolaires, et des effets positifs au niveau des comportements ont été constatés. Il est désormais envisagé d'organiser une formation transfrontalière sur le nourrissage culturel tout en prolongeant la coopération avec d'autres pays.

Pour en savoir plus : http://culture-reussite.eu/



CULTURE

PLURIO.NET: portail culturel de la Grande Région

PROGRAMME: Interreg IV A Grande Région

PORTEURS DE PROJET:

- Agence luxembourgeoise d'action culturelle (LU)
- · Partenaires
- Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine (FR)
- Conseil Régional de Lorraine (FR)
- Centre de ressources de la culture en Lorraine (FR)
- Ministère de la Culture (LU)
- Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur Rheinland-Pfalz (DE)
- Ministerium für Bildung und Kultur Saarland (DE)
- Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction générale de la culture (BE)
- Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens (BE)
- Wallonie Bruxelles International (BE)

COÛTS

- Total: 1.480.416 €
- FEDER: 740.208 € (50%)

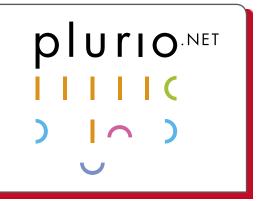
DURÉE DU PROJET

• 01.01.2008 – 31.06.2011

En 2004, les représentants des organisations publiques régionales de la Grande Région se sont accordés sur la nécessité de valoriser l'offre culturelle et de favoriser la professionnalisation de ses acteurs en la matière. Dans le cadre du projet «plurio.net», des instruments visant à encourager la coopération transfrontalière et permettant une présentation de l'offre culturelle de la Grande Région ont été créés et mis à disposition des publics visés. L'offre culturelle de la Grande Région est ainsi mise en valeur de façon générale sur le portail culturel www.plurio.net. Le portail est devenu la référence pour l'actualité culturelle en Grande Région. Il recueille et diffuse les contenus culturels de l'ensemble de la Grande Région sur son site internet dédié. Entre 2.000 et 6.000 manifestations sont en ligne quotidiennement et quelques 10.000 adresses culturelles sont présentées sur le portail qui recense plus de 2.000 opérateurs. Des nouvelles culturelles, offres d'emplois et appels à projet dans le secteur culturels complètent les services du site.

Outre la présentation de l'offre culturelle de la Grande Région, le projet «plurio.net» développe des instruments nécessaires au développement des coopérations transfrontalières. Il s'agit de rendre le dispositif et les données plus visibles tout en tirant profit des approches et expériences faites lors de la création du portail culturel de la Grande Région. Le projet approfondit également les développements réalisés dans le cadre de la création du portail culturel de la Grande Région dans la mesure où il crée des instruments spécifiques qu'il met à disposition des acteurs de la culture, des médias et du grand public. Plurio.net a d'ailleurs été distingué par la Commission Européenne et fait école ailleurs en Europe. A la fin du financement européen, les partenaires du projet ont su assurer la pérennisation du portail et de ses services grâce à une convention de coopération à long terme.

Pour en savoir plus : http://www.plurio.net/fr/



CULTURE

ESPACE CULTUREL GRANDE RÉGION

PROGRAMME: Interreg IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

• Espace culturel de la Grande Région asbl (LU)

PARTENAIRES

- Fédération Wallonie-Bruxelles (BE)
- Communauté germanophone de Belgique (BE)
- Province de Luxembourg (BE)
- Ministère de l'Education, de la Famille, des Femmes et de la Culture de la Sarre (DE)
- Ministère de l'Education, des Sciences, de la Jeunesse et de la Culture de la Rhénanie-Palatinat (DF)
- Ville de Trêves (DE)
- Conseil Régional de Lorraine (FR)
- Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (LU)
- Ville de Luxembourg (LU)

COÛTS

- Total: 1.316.520,04 €
- FEDER: 658.259,91 € (50%)

DURÉE DU PROJET

· 01.07.2008 – 30.06.2012

En 2007, à l'initiative du Luxembourg, la Grande Région s'est imposée comme capitale européenne de la culture. Première région transfrontalière à s'être définie et présentée comme espace culturel commun, elle a réussi à réaliser au cours de cette année plus de cent projets avec des partenaires des quatre coins de la Grande Région. Afin d'assurer la continuité de la coopération des acteurs, les administrations culturelles du Grand-Duché de Luxembourg, de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat, de la Lorraine et de la Wallonie ont créé en 2008 l'association Espace culturel Grande Région à Luxembourg. Le cerf bleu de la capitale culturelle a été repris comme logo de l'association. Les partenaires se sont fixé pour objectif la mise en valeur de la richesse, de la diversité et de l'originalité de la scène culturelle et artistique de la Grande Région. L'association Espace culturel Grande Région a ainsi pour mission la coordination, l'accompagnement et la promotion des projets transfrontaliers et encourage la coopération et la professionnalisation des acteurs culturels par-delà les frontières.

Dans ce contexte, elle vise l'amélioration de la mobilité des acteurs culturels et des publics, et la multiplication des rencontres. A part l'encouragement de la coopération culturelle transfrontalière, l'association Espace culturel Grande Région joue le rôle d'intermédiaire entre les acteurs culturels et les ministères de la Culture. Elle est promoteur de la culture en Grande Région avec des actions spécifiques et elle coordonne les activités des coordinations régionales.

Parmi la cinquantaine de projets transfrontaliers photographiques, cinématographiques, musicaux, et artistiques qui ont vu le jour grâce au soutien et à la coordination de l'Espace culturel Grande Région, on peut citer le portail culturel pour les jeunes de la Grande Région Grrrr. eu lancé fin 2010. C'est un site internet participatif qui informe sur les évènements culturels et les sorties en Grande Région à destination du jeune public, et dont l'objectif est de susciter l'intérêt des jeunes pour la diversité culturelle dans la Grande Région. Les articles et les idées viennent de jeunes rédacteurs originaires des quatre coins de la Grande Région.

Le projet a été prolongé au-delà de la phase de cofinancement par l'Union européenne par les contributions de toutes les régions, et vise à long terme le développement d'un projet de politique culturelle concerté participant à la promotion de la Grande Région comme espace culturel transfrontalier.

Pour en savoir plus : http://www.espaceculturelgr.eu/fr et http://www.grrrrr.eu/





TOURISME

MARKETING TOURISTIQUE GRANDE RÉGION

Création d'un concept de marketing transnational commun pour le tourisme dans la Grande Région

PROGRAMME: Interreg IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

• Centrale du Tourisme de la Sarre (DE)

PARTENAIRES

- Office National du Tourisme (LU)
- Ministère de l'Economie (LU)
- Rheinland-Pfalz Tourismus GmbH (DE)
- Gouvernement régional de la Rhénanie-Palatinat (DE)
- Ministère de l'Economie, du Travail, de l'Energie et des Transports de la Sarre (DE)
- Fédération Walonne (BE)
- Wallonie-Bruxelles Tourisme (BE)
- Communauté germanophone de Belgique (BE)
- Office du Tourisme des Cantons de l'Est (BE)
- Centrale du Tourisme de la Sarre (DE)
- Région Lorraine (FR)
- Comité Régional du Tourisme de Lorraine (FR)
- Comité Départemental du Tourisme de la Meuse (FR)

COÛTS

- Total: 2.500.000 €
- FEDER: 1.250.000 € (50%)

DURÉE

01.03.2009 – 30.06.2015

Le projet repose sur l'idée de développer un marketing touristique commun pour la destination Grande Région. Dans le cadre de sa mise, des mesures de marketing transfrontalières innovantes seront développées en commun et appliquées au domaine du tourisme dans la Grande Région. Le projet inclut également une série de mesures concrètes destinées à promouvoir le développement du tourisme dans la Grande Région, comme le développement d'itinéraires de voyage à thème, à créer une valeur ajoutée économique et à valoriser l'image de la région. L'échange interculturel et l'échange de savoir-faire opérationnel entre les gestionnaires permettra de générer d'importants effets positifs. Les organismes du tourisme de chaque région ou pays coopèrent dans le cadre du projet et développent ensemble des mesures marketing portant essentiellement sur le tourisme urbain, le tourisme culturel et le tourisme gastronomique en fonction des groupes-cibles. lls s'emploient également à encourager de nouveaux partenariats en visant des retombées marketing et de réelles synergies, et à collecter des statistiques pour harmoniser les bases de données et se doter d'indices comparables sur le tourisme de la Grande Région. Les actions du projet s'adressent aussi bien au public interrégional et international, qu'aux professionnels du tourisme. L'offre touristique en Grande Région a ainsi été élargie grâce à la FreizeitCard – Carte loisirs à partir de la saison 2013/2014. La carte donnait un accès gratuit à plus de 200 attractions touristiques en Sarre, Lorraine, au Luxembourg, en Rhénanie-Palatinat, dans les Cantons de l'Est et en Wallonie. Les professionnels du tourisme sont également invités à coopérer afin d'augmenter la visibilité et la notoriété de la Grande Région en tant que destination touristique.

Pour en savoir plus : http://www.tourismus-grossregion.eu/fr





TOURISME

PARC DE RANDONNÉE NATURE DELUX

Randonnées premium dans le parc naturel germano-luxembourgeois

PROGRAMME: INTERREG IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

• Parc naturel germano-luxembourgeois

PARTENAIRES

- Parc naturel de l'Our (LU)
- Commune de Hosingen (LU)
- Commune de Putscheid (LU)
- Commune de Burg-Reuland (DE)
- Office Régional du Tourisme Région Mullerthal (LU)
- Office Régional du Tourisme des Ardennes luxembourgeoises (LU)
- Zweckverband Naturpark Südeifel (DE)

COÛTS

- Total: 1.612.775 €
- FEDER: 806.387,50 € (50%)

DURÉE

• 01.04.2009 - 31.10.2012

Ce projet édifie des ponts par-delà les frontières : à travers la construction et la réparation de passerelles de randonnée au-dessus des rivières frontalières Sûre et Our, l'aménagement de sentiers de randonnées transfrontaliers et leur raccordement aux chemins de randonnée germano-luxembourgeois-belge, le projet vise la valorisation du tourisme de randonnée au carrefour des trois pays. Le ParcDeRandonneeNature delux comprend 9 tours pédestres de très haute qualité répartis sur 170 km au total. Les itinéraires sont variés et mènent à travers un paysage culturel et naturel unique des parcs naturels de l'Eifel du Sud, de l'Our ou de l'Eifel du Nord. Chaque circuit garantit une très haute qualité et a été conçu selon les critères exigeants de l'Institut Allemand de Randonnée, et ils bénéficient de la distinction européenne «itinéraires d'excellence». Le concept comprend un balisage et une signalisation commune, l'installation d'aires de repos, de bancs ainsi que la création d'un cadastre de chemin sur base du Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR)) et une campagne publicitaire commune. Outre la mise en état de six ponts de randonnée pédestre, la construction de deux nouveaux ponts est prévue. Les partenaires du projet projettent de créer et de promouvoir un label de randonnée transfrontalier, en vue d'une mise en valeur du tourisme de randonnée transfrontalier. Le ParcDeRandonneeNature delux a été inaugurée officiellement le 6 juin 2012.

Pour en savoir plus : http://www.naturwanderpark.eu/



ÉCONOMIE ET EMPLOI

TASK FORCE FRONTALIERS

PROGRAMME: Interreg IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

 Ministère de l'Economie, du Travail, de l'Energie et des Transports de la Sarre (DE)

PARTENAIRES

- Communauté germanophone de Belgique (BE)
- Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de l'Emploi de la Rhénanie-Palatinat (DE)
- Préfecture de la Régionraine (FR)
- Région Lorraine (FR)
- Forem Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (BE)
- Ministère du Travail et de l'Emploi (LU)

COÛTS

- Total: 1.138.042,06 €
- FEDER: 569.021,03 € (50%)

DURÉE

01.01.2011 – 31.12.2015

Le 29 septembre 2004, le Comité des Régions avait suggéré à la Commission européenne la création de cellules régionales transfrontalières afin de résoudre des problématiques de frontaliers. Cette proposition a été retenue par le Conseil Parlementaire Interrégional du Sommet de la Grande Région qui lancé une Task Force Frontaliers (TFF) dans la Grande Région, afin de traiter les inégalités juridiques et administratives. Le projet vise donc à renforcer la mobilité des travailleurs frontaliers sur le marché de l'emploi à l'échelle de la Grande Région. La TFF est chargée de l'élaboration et de la proposition de solutions juridiques et politiques à des questions et problèmes que rencontrent les frontaliers de la Grande Région ainsi que les entreprises qui les emploient. Elle est notamment active dans les domaines juridiques suivants : droit du travail, droit social, droit fiscale, droit à l'éducation et à la formation. Dans un premier temps, il s'agit de déterminer les freins à la mobilité existants. Ceux-ci sont principalement signalés par les partenaires du projet ou identifiés par les juristes de l'équipe. Grâce à une coopération très étroite, les acteurs du marché du travail transfrontalier de la Grande Région sont également appelés à signaler des freins à la mobilité, comme les prestations compensatoires ou le chômage partiel. Dans une deuxième étape, l'équipe de la TFF doit proposer des solutions de nature juridique ou administrative, qui sont ensuite transmises aux institutions et décideurs politiques compétents.

La Task Force Frontaliers a organisé les 21 et 22 avril 2015 une conférence sur le marché du travail intitulée «Surmonter et façonner les frontières européennes» à Eupen. La conférence a permis aux acteurs œuvrant au contact des frontaliers de confronter leurs expériences, d'échanger leurs expériences, de débattre des évolutions récentes dans le domaine de la mobilité professionnelle transfrontalière en Europe, avec pour fil directeur les améliorations envisageables pour contribuer à la levée des obstacles à la mobilité professionnelle transfrontalière dans la Grande Région et au-delà. Elle a présenté dans la brochure bilingue «Amélioration de la mobilité du marché du travail au sein de la Grande Région», les résultats de son travail obtenus au travers de 12 solutions. Ces propositions de solutions favorisant la mobilité ont déjà été partiellement mises en œuvre ou le seront dans un avenir proche. A titre d'exemple, la TFF a d'ores et déjà pu obtenir la fin d'un désavantage des travailleurs frontaliers lors du calcul des indemnités journalières de maladie ou l'introduction, dans l'ensemble de la Grande Région, d'une attestation de formation continue transfrontalière des chauffeurs routiers professionnels reconnue dans l'ensemble de l'Europe.

En savoir plus: http:/www.tf-frontaliers.eu



ÉCONOMIE ET EMPLOI

TIGRE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS EN GRANDE RÉGION

PROGRAMME: INTERREG IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

• INTERFACE Entreprises-Université Liège (BE)

PARTENAIRES

- Université de Lorraine (FR)
- Université de la Sarre (DE)
- Ecole d'enseignement supérieur de Kaiserslautern (DE)
- LuxInnovation (LU)
- Centre de Recherche Public Henri Tudor (LU)
- Innovation Management sarl (DE)

COÛTS

- Total: 1.148.871,18 €
- FEDER: 574.435,59 €

DURÉE

• 01.03.2009 - 30.06.2012

Le projet TIGRE a pour objectif essentiel le rapprochement concret entre l'offre issue des laboratoires de la recherche publique et la demande de technologies nouvelles issue des petites, moyennes et grandes entreprises au sein de la Grande Région. Il vise ainsi à stimuler l'échange de bonnes pratiques entre secteurs publics et privés et à appliquer les résultats de la recherche sur le plan économique, grâce à la mise en commun des expertises techniques propres et complémentaires des professionnels régionaux. Il met à disposition de l'ensemble des opérateurs une assistance technique ainsi qu'un réseau de contacts consolidé au sein de la Grande Région. Le projet TIGRE complète le projet Interreg «Université de la Grande Région» focalisé sur les missions d'enseignement et de recherche des universités.

Le projet a permis d'intensifier les coopérations transfrontalières entre entreprises et instituts de recherche de la Grande Région, et de développer des outils communs utiles à la valorisation économique de la recherche et au transfert de technologie, par exemple en matière de brevets ou de contrats industriels de recherche. L'organisation de rencontres et de manifestations entre chercheurs et industriels a permis de promouvoir les compétences de la recherche publique vers les entreprises au niveau transfrontalier.





PLANIFICATION DU TERRITOIRE

PROGRAMME: INTERREG IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

• Ministerium für Wirtschaft, Klimaschutz, Energie und Landesplanung Rheinland-Pfalz (DE)

PARTENAIRES

- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et des Transports de la Sarre (DE)
- Service régional du Cadastre de la Rhénanie-Palatinat (DE)
- Service régional du Cadastre de la Sarre (DE)
- Ministère du Développement durable et des Infrastructures (LU)
- Conseil régional de Lorraine (FR)
- Conseil général de Meurthe-et-Moselle (FR)
- Conseil général de la Moselle (FR)
- Préfecture de la Région Lorraine (FR)
- Société de développement local Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG (BE)
- Service public de Wallonie (BE)

COÛTS

- Total: 815.428,76 €
- FEDER: 407.714,38 €

DURÉE

· 01.04.2010 - 31.03.2013

Partant du constat qu'une coopération améliorée et concertée dans l'aménagement et le développement territorial transfrontalier, dans les espaces ruraux et urbains constitue une condition sine qua non pour que la Grande Région puisse devenir un espace présentant une forte valeur ajoutée en termes sociaux, économiques et écologiques, les responsables politiques ont décidé la mise en place d'un Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR). Cet instrument de travail doit servir à la mise en œuvre de la démarche commune en matière de développement et de planification territoriale dans la Grande Région. Il s'agit d'un système de saisie, de traitement, d'organisation et de présentation de données géographiques transfrontalières harmonisées, issues des systèmes d'information déjà mis en place au niveau régional ou national, mais qui n'étaient pas compatibles entre eux et qui s'arrêtent en général aux frontières nationales. Le SIG-GR permet ainsi d'obtenir des analyses de l'espace à l'échelle grand-régionale, dont les résultats peuvent étayer les décisions concernant le développement et la planification territoriale transfrontalière.

Par ailleurs, avec la création d'un Géoportail, sur lequel l'ensemble des données produites par exemple au niveau socio-économiques sont publiées, l'ensemble de la population intéressée de la Grande Région peut accéder et rechercher des informations géographiques transfrontalières. Le projet SIG-GR est désormais devenu un outil permanent et commun de travail entre toutes les entités territoriales.

http://www.gis-gr.eu/portal/fr/accueil.html





PLANIFICATION DU TERRITOIRE

HABITREG

Mise en réseau des problématiques de politiques locales de l'habitat

PROGRAMME: Interreg IV A Grande Région

PORTEUR DE PROJET

• Carrefour des Pays Iorrains (FR)

PARTENAIRES

- Syndicat Intercommunal pour la Promotion du Canton de Clervaux SICLER (LU)
- Syndicat pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de l'Our (LU)
- Fondation Rurale de Wallonie (LU)
- Société wallone du Logement (BE)

COÛTS

- Total: 796.792,50€
- FEDER: 398.396,25 € (50%)

DURÉE

• 01.04.2010 - 31.12.2013

La problématique des politiques locales de l'habitat se pose de la même façon à travers tout l'espace Wallonie-Lorraine-Luxembourg : une pression foncière aux frontières, la nécessité d'adapter l'habitat, liée d'une part à l'évolution des personnes et à la diversification des besoins et d'autre part aux enjeux environnementaux. L'objectif du projet Habitreg est dès lors de mettre en réseau les élus et acteurs autour de cette problématique pour favoriser le partage d'expérience et le transfert de bonnes pratiques en matière d'habitat durable en milieu rural et périurbain. Plus précisément, trois aspects opérationnels des politiques de l'habitat ont été abordés : répondre aux nouveaux besoins d'habitat suite aux évolutions sociales et démographiques, maîtriser l'étalement urbain en valorisant les cœurs de villages et en favorisant des extensions raisonnées et concilier les besoins liés à l'habitat et la protection de l'environnement humain et naturel.

Le projet s'est déroulé en 3 phases avec tout d'abord un état des lieux des données existantes et leur analyse, puis une action de mise en réseau des acteurs grâce à des visites d'études, et enfin l'accompagnement et le soutien au lancement d'actions de collaboration entre les acteurs locaux. Les actions et la dynamique créent par ce réseau transfrontalier continuent au-delà du projet.

Pour en savoir plus : http://www.habitreg.net/fr/home/





EuRegio, la voix des communes de la Grande Région

Etre la voix des communes auprès des instances nationales, régionales et transfrontalières, telle est la mission première d'EuRegio SaarLorLux+, l'association des communes et groupements de communes de la Grande Région.

Il s'agit d'un objectif politique permettant d'affirmer la place des communes et territoires locaux comme acteurs du développement de la Grande Région EuRegio peut intervenir à différent niveaux:

- niveau politique au travers d'initiatives prises par les élus d'EuRegio pour défendre différents dossiers visà-vis du Sommet ou de leurs régions respectives.
- niveau opérationnel au travers de l'implication d'EuRegio dans les différents groupes de travail.

Etre une plateforme pour les collectivités locales de la Grande Région constitue le deuxième pilier des missions d'EuRegio. **S'informer, faire connaître, échanger, se rencontrer et coopérer** restent des éléments indispensables pour fédérer les intérêts des communes, porter leurs points de vue et valoriser leurs expériences auprès des instances régionales et transfrontalières.

Depuis juin 2015, l'association a intégré la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette où siègent désormais toutes les instances transfrontalières de la Grande Région, ce qui devrait permettre une **meilleure concertation et une meilleure synergie** à tous les niveaux et rendre la Grande Région plus opérationnelle.

De manière générale, les missions d'EuRegio consistent à accompagner les communes dans la recherche appropriée de contacts et par la suite tout au long de leurs projets. Le développement concret des projets transfrontaliers relève des communes, dont voici quelques exemples :

La communauté de communes de Cattenom Environs, située au nord du département de la Moselle et frontalière du Luxembourg, travaille actuellement à la création, la valorisation et la promotion de 5 zones d'activités économiques,

- en particulier, une zone de 40 ha planifiée le long de l'A31 à quelques kilomètres de la frontière. La communauté de communes a sollicité l'aide d'EuRegio car elle aimerait travailler en partenariat avec le Luxembourg. L'association l'aide donc à trouver les contacts appropriés et l'accompagne sur les premiers entretiens.
- Depuis 1997, EuRegio est l'interlocuteur pour le compte du Ministère luxembourgeois de l'Education Nationale et son Service de la Formation des Adultes chargé de mettre en place dans des communes lorraines des cours de luxembourgeois pour adultes. En effet, dans un certain nombre de secteur d'activités, la connaissance du luxembourgeois est un atout supplémentaire voire une nécessité pour les travailleurs frontaliers. Chaque année, 200 personnes suivent une vingtaine de cours de niveaux différents, organisés dans 9 communes lorraines.
- ** 12 communes lorraines et luxembourgeoises situées le long de la rivière franco-luxembourgeoise Alzette se sont associées au niveau administratif supérieur (collectivités territoriales et Etats français et luxembourgeois) pour créer en 2013 un Groupement Européen de Coopération Territorial, afin de développer un projet de territoire partagé et d'y développer une série de mesures opérationnelles. EuRegio et ce GECT sont en contact réguliers afin de mieux valoriser ces actions au niveau de la Grande Région.

Contact: Laurence BALL

EuRegi

Maison de la Grande Région 11, boulevard Kennedy BP 402 L-4005 Esch-sur-Alzette 00352 / 247 8 0151 laurence.ball@granderegion.net

6 Fêtes et traditions

2 FÉVRIER :

LIICHTMËSSDAG



Patron d'un grand nombre de professions artisanales, Saint Blaise protégerait non seulement le bétail, mais aussi les gens contre les maux de gorge, les ulcères et la peste. C'est en son honneur que, la veille de sa fête, les enfants célèbrent le *Liichtmëssdag* (Chandeleur). Munis de lampions, ils vont de porte en porte et mendient sur l'air : «Léiwer Härgottsblieschen, gëff ons Speck an Ierbessen, ee Pond, zwee Pond, dat anert Joer, da gi der gesond...». Ce texte pourrait se traduire par : Ô saint Blaise, donne-nous du lard et des petits pois, une livre, deux livres, l'année prochaine, vous serez guéris... Si autrefois les enfants mendiaient des vivres, cette tradition a évolué et les enfants reçoivent de nos jours des sucreries ou de l'argent.

FÉVRIER À MARS:

****** FUESEND

La Chandeleur marque aussi le début du Fuesend (Carnaval), qui dure en principe jusqu'au mercredi des Cendres, début mars. La période est marquée par plusieurs temps forts :

Le Fetten Donneschdeg (jeudi gras): une coutume veut qu'à cette date, les femmes prennent le pouvoir dans une société le plus souvent dominée par les hommes. A cette occasion, les femmes sont invitées à couper les cravates des hommes, en signe de dépossession de leur autorité.

- Lors du Fuessonndeg (dimanche de Carnaval) et du Fuesméindeg (lundi gras), les centres-villes appartiennent au Fuesbôken, ceux qui se sont déguisés. Ces jours-là, les associations locales organisent une multitude de bals masqués, cortèges et cavalcades pour petits et grands. Les cavalcades les plus connues sont celles de Diekirch, Esch-sur-Alzette, Remich et Pétange.
- * À Remich, une localité située dans l'est du pays, la tradition veut que le mercredi des Cendres, un embrasement symbolique marque non seulement la fin du carnaval, mais aussi de la saison froide et sombre. Un bonhomme de paille, le *Stréimännchen*, est porté à travers les ruelles de la ville avant d'être attaché au garde-fou du pont de la Moselle reliant le Luxembourg à l'Allemagne, et incendié à l'aide de flambeaux pour expier les fautes des fêtards.

Durant toute cette période, il est possible de déguster les gourmandises luxembourgeoises typiques du carnaval, comme les *Verwurrelt Gedanken* (pensées brouillées) ou les *Täertelcher* (beignets).

MARS:

****** BUERGSONNDEG



Lors du Buergsonndeg, le premier dimanche après Carnaval, les *Buergen* (brandons) sont allumés sur les hauteurs des villes et villages à travers tout le Grand-Duché. Ce sont d'immenses bûchers de plusieurs mètres de haut plantés d'une grande croix en leur milieu. Dans certaines localités traditionnelles, l'honneur d'allumer

le *Buerg* revient au couple le plus récemment marié. Cette coutume, qui réunit chaque année des milliers de personnes, se déroule au moment de l'équinoxe et symbolise la renaissance du printemps qui chasse l'hiver. La fête débute traditionnellement l'après-midi avec la construction du *Buerg*, suivie d'un cortège aux flambeaux et se termine avec la mise à feu du bûcher à la tombée de la nuit. Durant cette période froide de l'année, la tradition veut que l'on consomme du vin chaud, des grillades et mets traditionnels comme le *lerzebulli* (potage aux petits pois) ou la *Bouneschlupp* (soupe aux haricots verts).

MARS OU AVRIL:

****** BRETZELSONNDEG

Tous les ans, les Luxembourgeois célèbrent le quatrième dimanche de carême le *Bretzelsonndeg* (dimanche des bretzels). Le bretzel est une spécialité de pâtisserie luxembourgeoise, faite de pâte levée feuilletée recouverte d'une couche de sucre fondant et d'amandes qui représente les bras entrelacés de deux amoureux. La tradition veut que l'homme offre cette pâtisserie à l'élue de son cœur le



Recette du bretzel

Ingrédients: 550g de farine ; 8g de levure fraîche ; 12g sel ; 60g sucre ; 1 œuf ; 75g de lait ; 600g beurre ; 4 cuillères à soupe d'eau ; 30g d'amandes effilées ; confiture d'abricot

Préparation: Préparer une pâte feuilletée et la laisser reposer au frais. Etaler la pâte en un carré d'une épaisseur de 3mm et coupez une dizaine de fines bandes. Pour former un bretzel, enrouler deux bandes et les allonger l'une à côté de l'autre. Enrouler une seconde fois les deux bandes réunies et faire revenir les bouts vers le milieu. Déposer vos bretzels sur la plaque de cuisson et laisser reposer pendant une demi-heure. Préchauffer le four à 200°C, badigeonner les bretzels avec un jaune d'œuf mélangé à du lait tiède puis enfourner pendant 10 à 15 minutes selon la taille. Sortir les bretzels et les déposer sur une grille. Lorsqu'ils sont tièdes, mélanger la confiture d'abricots avec un peu d'eau et badigeonner généreusement les bretzels. Parsemer d'amandes effilées grillées.

dimanche des bretzels. Si la fille l'accepte, le garçon peut lui rendre visite le jour de Pâques, afin de recevoir des œufs en retour. Dans le cas contraire, elle lui remettra un panier. D'où l'expression typiquement luxembourgeoise de *Kuerf kréien* (recevoir un panier), qui signifie être quitté. Durant les années bissextiles, la tradition est inversée: ce sont alors les femmes qui offrent le bretzel.

AVRIL:

****** PÂQUES



Si les luxembourgeois partagent les traditions religieuses ou culinaires liées à la célébration de Pâques avec d'autres pays, il existe aussi quelques traditions spécifiquement luxembourgeoises: le *Klibberen*, l'Éimaischen et l'Oktav.

Selon la légende, les cloches s'envolent vers Rome après la messe du Jeudi saint pour y recevoir la bénédiction pascale du pape. Afin d'appeler les fidèles aux offices religieux, les enfants font le tour des villages avec leur *Klibber* (crécelle), petit instrument à percussion en bois, en chantant le *Klibberlidd : «Dik-dik-dak, dik-dik-dak, haut as Ouschterdag»* (dik-dik-dak, dik-dik-dak, aujourd'hui c'est Pâques). En récompense des services rendus en remplacement des cloches, les jeunes reçoivent traditionnellement des œufs colorés.

- * Le lundi de Pâques a lieu la traditionnelle Éimaischen, fête populaire et folklorique célébrée dans le vieux quartier de Luxembourg-ville et à Nospelt. Depuis longtemps, le lundi de Pâques correspond à la célébration de la fête de la guilde des potiers. C'est pourquoi l'Éimaischen est surtout connue pour ses Péckvillchercher, sorte d'oiseaux en terre cuite typiquement luxembourgeois imitant le cri du coucou.
- Depuis le XVIIe siècle, la plus importante fête religieuse du pays consiste en un pèlerinage annuel à la statue en bois de tilleul de la Vierge Marie, choisie comme patronne protectrice du pays et consolatrice des affligés en 1678. Pendant les quinze jours de l'Oktav, du troisième au cinquième dimanche après Pâques, les croyants de tout le pays

et de la Grande Région convergent vers la capitale du Luxembourg. A la périphérie de la ville, les pèlerins forment des processions et se rendent en priant à la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg où des messes sont célébrées plusieurs fois par jour. Située juste à côté, la place Guillaume accueille l'Oktavmäertchen (marché de l'Octave), qui permet aux fidèles de se restaurer après l'office ou d'acheter l'un ou l'autre bibelot. La fin de l'Oktav est marquée par la procession de clôture solennelle au cours de laquelle la statue de Marie est portée à travers les rues de la capitale. Outre les croyants, s'y joignent aussi les représentants de la maison grand-ducale, du gouvernement, de la Chambre des députés, de la justice et d'autres institutions de la vie publique.

1ER MAI:

****** MEEKRANZ

Jadis, pour se protéger contre les esprits malfaisants, on répandait des herbes et des buis bénits dans les maisons, les étables et les granges, en dessinant à la craie de grandes croix sur les portes et en aspergeant les pièces d'eau bénite avant d'en boire soi-même. Aujourd'hui, les luxembourgeois se contentent d'aller en forêt le 1er mai et de rapporter de jeunes rameaux, avec lesquels ils tressent des Meekränz (couronnes de mai) qui, après avoir été portées en cortège dans les villes et villages, finissent accrochées au-dessus des portes d'entrée ou aux façades. Cette coutume, qui inaugure la belle saison, s'accompagne souvent de la dégustation d'un vin aromatisé connu sous le nom de *Maitrank*.

LUNDI DE PENTECÔTE :

GEENZEFEST



Depuis 1948, la ville de Wiltz, capitale des Ardennes luxembourgeoises, accueille le week-end de la Pentecôte la *Geenzefest* (fête du genêt). Cette fête met à l'honneur le genêt, arbuste à fleur jaune, particulièrement abondant sur les collines de la région à cette époque de l'année. Le corso du genêt, qui a lieu le lundi de Pentecôte, constitue l'apogée de cette fête. D'innombrables chars décorés de ces petites fleurs et des groupes musicaux et folkloriques

nationaux et internationaux, défilent dans les rues de la ville. Le char de la reine du genêt, accompagnée de six demoiselles d'honneur, clôture le défilé. La manifestation est complétée par un vaste programme d'animation : expositions, couronnement de la reine du genêt, marché aux puces au château et dans la Grand-Rue, concerts, spectacles et bal du genêt.

MARDI DE PENTECÔTE:

**** SPRANGPRESSESSIOUN**



Inscrite sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco depuis le 16 novembre 2010, la Sprangpressessioun (procession dansante) d'Echternach s'inscrit dans une tradition religieuse très ancienne, dont les origines remontent à la fin du XVe siècle. Le mardi de Pentecôte voit ainsi affluer chaque année plusieurs milliers de pèlerins et de touristes vers la tombe de saint Willibrord, qui se trouve dans la crypte de la basilique d'Echternach. Moine et missionnaire irlando-écossais, Saint Willibrord s'établit à Echternach en 698, où il fonde une abbaye qui deviendra au fil des siècles un important centre spirituel et culturel de la région. La procession dansante consiste littéralement à sautiller en avant, en faisant un pas oblique à gauche, puis à droite, à travers les rues du quartier religieux. Pendant près de trois heures, les danseurs, alignés par rangées de cing à six personnes, se tiennent par le bout de leurs mouchoirs et sautillent aux sons de la mélodie de la procession inspirée de la chanson populaire «Adam avait sept fils».

23 JUIN:

** NATIONALFÉIERDAG

Depuis le XIX^{ème} siècle, le Luxembourg célèbre l'anniversaire de la naissance du souverain. Sous le règne de la Grande-Duchesse Charlotte (1919-1964), la fête nationale est ainsi célébrée le 23 janvier mais pour des raisons climatiques, on décida en 1961 de transférer cette célébration publique au 23 juin de chaque année. Ce jour a été maintenu depuis et il est commémoré comme le jour de la fête nationale, appelé *Nationalfeierdaq*. A Luxembourg-

Ville, les festivités commencent le 22 juin avec la relève solennelle de la garde devant le palais grand-ducal. Après une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice tiré à partir du fort Thüngen dans le parc des Trois Glands, la fête a lieu sur les places publiques de la capitale mais aussi dans tout le pays. Le 23 juin, en cours de matinée, une cérémonie officielle a lieu à la Philharmonie à Luxembourg, suivie du tir d'honneur de 21 coups de canon. Le Grand-Duc passe ensuite en revue les troupes lors du traditionnel défilé militaire sur l'avenue de la Liberté. Dans l'après-midi, un *Te Deum* dans la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg vient clôturer les festivités.



AOÛT – SEPTEMBRE :** SCHUEBERFOUER



Fondée en 1340 par Jean I^{er} de Luxembourg dit l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, la *Schueberfouer* est la plus grande fête foraine du Luxembourg et de la Grande Région. Durant 3 semaines de fin août à début septembre, plus de deux cents attractions, des dizaines de restaurants et brasseries, confiseries, stands de loterie et stands de tir, attendent plus de 2 millions de visiteurs sur le champ du Glacis. Le jour de l'ouverture de la *Fouer*, tôt le dimanche matin, un cortège de musiciens et de moutons (*Hammel*) parcourent les rues de la ville, revêtus de la blouse bleue des paysans du XIX^e siècle en jouant la célèbre mélodie du *Hämmelsmarsch*, pour inviter tous les habitants aux festivités. L'ancien marché s'est aujourd'hui transformé en un lieu de divertissement où les visiteurs s'amusent tout en dégustant

des spécialités comme les *Gromperekichelcher* (galettes de pommes de terre râpées) ou le *Fouerfësch*, un merlan cuit dans de la levure de bière accompagné de frites, d'une bière ou d'un petit vin sec de la Moselle.

OCTOBRE:

****** NËSSMOORT



Le deuxième dimanche d'octobre, dans la petite ville médiévale de Vianden, dans le nord du pays, a lieu depuis 1935 le *Veiner Nëssmoort* (marché aux noix de Vianden). Dès le début du XX^e siècle, cette région comptait près d'un cinquième de l'ensemble des noyers du Grand-Duché. Un grand nombre de producteurs de noix vendant leurs produits sur différents marchés de l'Oesling ou au marché hebdomadaire de Luxembourg-ville, il fut décidé d'organiser un seul grand marché après la récolte. Le *Veiner Nëssmoort* fait désormais partie intégrante des traditions locales, voire nationales. Outre les noix proprement dites, on y propose un grand nombre de produits dérivés de ce fruit, dont l'eau de vie de noix connue par ses effets bénéfiques sur la digestion.

6 DÉCEMBRE :

****** KLEESCHEN

Le 6 décembre, tous les enfants du Grand-Duché de Luxembourg attendent avec impatience l'arrivée du Kleeschen (Saint-Nicolas) et de ses cadeaux, mais ils redoutent tout autant le Houséker (Père Fouettard), qui laisse des brindilles à ceux qui n'ont pas été sages. Fin novembre déjà, les enfants mettent tous les soirs leur pantoufle devant la porte de leur chambre à coucher pour que Kleeschen puisse leur apporter des sucreries, dont les traditionnels Boxemännercher (bonhomme de brioche), avant de venir la nuit entre le 5 et le 6 avec des jouets et des friandises. Cette fête est tellement importante que le ministère de l'Education nationale a décidé de la transformer en jour férié pour les enfants de l'enseignement fondamental, et les jours précédant cette date. le *Kleeschen* rend visite aux enfants dans les salles de classe.

Calendrier et évènements

Juillet

3 JUILLET

Visite de la Commission européenne

LUXEMBOURG

7 JUILLET

Réunion du Bureau du CoR

****** BRUXELLES

8-9 JUILLET

Session plénière du CdR

****** BRUXELLES

18-19 JUILLET

Forum des Economies majeures sur l'Energie et le Climat

LUXEMBOURG

Septembre

2 SEPTEMBRE

Bureau extraordinaire du CoR et débat sur la coopération transfrontalière

****** LUXEMBOURG

14-15 SEPTEMBRE

Conférence «Citoyenneté de l'Union et Justice»

LUXEMBOURG

15-16 SEPTEMBRE

Conférence «25 ans d'Interreg»

₩ ESCH/BELVAL

21-24 SEPTEMBRE

Conférence européenne de la Jeunesse

****** LUXEMBOURG

24 SEPTEMBRE

Luxembourg Sustainability Forum 2015

**** LUXEMBOURG**

Octobre

1^{ER} OCTOBRE 2015

Conseil Compétitivité

****** LUXEMBOURG

5 OCTOBRE

Eurogroupe

**** LUXEMBOURG**

8-9 OCTOBRE

Conférence du Réseau européen de Développement durable

****** LUXEMBOURG

12-15 OCTOBRE

Bureau

Session plénière

OPEN DAYS 2015

- Visions et scénarios territoriaux pour l'Europe en 2050
- Le besoin de dispositions juridiques spécifiques dans les zones transfrontalières
- Le potentiel des petites et moyennes villes dans des régions métropolitaines polycentriques transfrontalières
- ****** BRUXELLES

20-21 OCTOBRE

Conférence internationale sur l'aide au développement après 2015

LUXEMBOURG

Novembre

16-17 FORUM EUROPÉEN **DE DONNÉES**

**** LUXEMBOURG**

Décembre

2 DÉCEMBRE

Bureau

****** BRUXELLES

1-2 DÉCEMBRE

Conférence Living City 2015

**** LUXEMBOURG**

3-4 DÉCEMBRE

Session plénière

Réception officielle de la délégation luxembourgeoise

****** BRUXELLES

3-4 DÉCEMBRE

Conférence sur l'économie sociale et solidaire

LUXEMBOURG



08 Contacts

COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

Rue Belliard 99-101 B-1040 Bruxelles Belgique

www.cor.europa.eu

REPRÉSENTATION PERMANENTE DU LUXEMBOURG AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

75, Avenue de Cortenbergh 1000 Bruxelles Belgique

Site internet de la Présidence luxembourgeoise : http://www.eu2015lu.eu/

SYNDICAT DES VILLES ET DES COMMUNES LUXEMBOURGEOISES

3, rue Guiddo Oppenheim L-2263 Luxembourg Luxembourg

http://www.syvicol.lu/

REPRÉSENTATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE AU LUXEMBOURG

7, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg Luxembourg

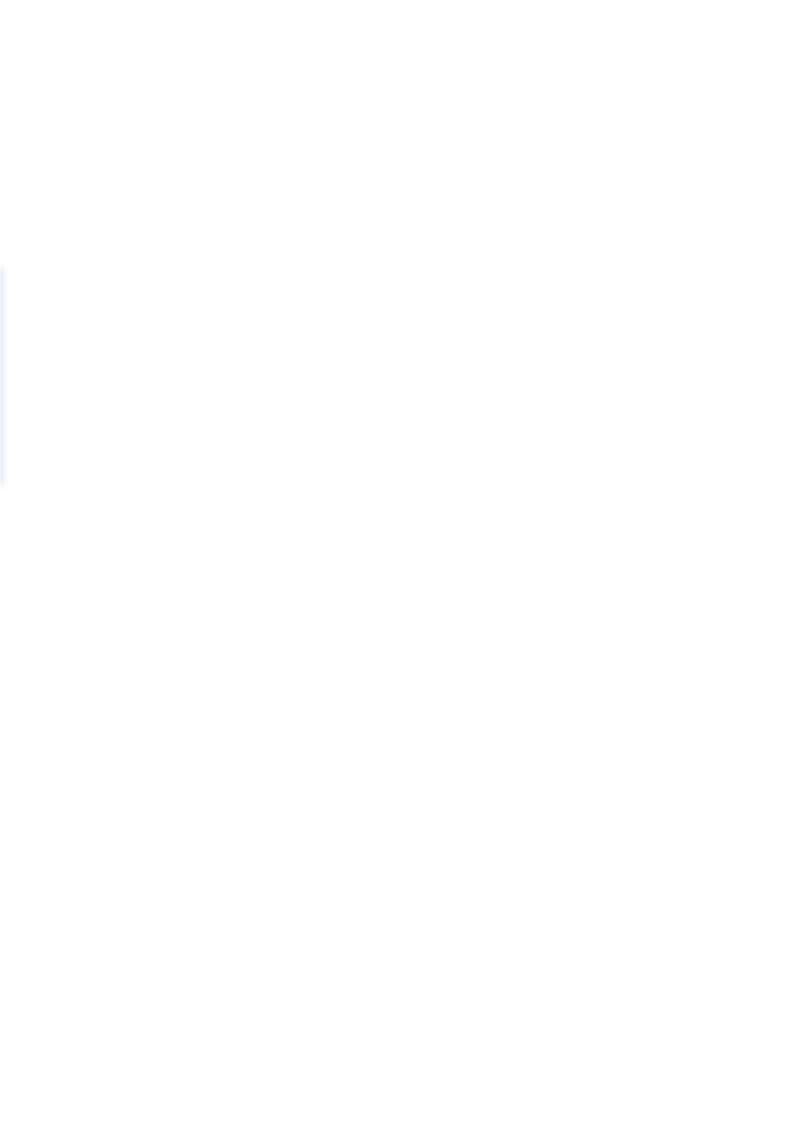
http://ec.europa.eu/luxembourg/

BUREAU D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPÉEN AU LUXEMBOURG

7, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg Luxembourg

http://www.europarl.lu/









Septembre 2015

Edité par la Direction Communication du CdR Rue Belliard/Belliardstraat 101 _ 1040 Bruxelles/Brussels _ Belgique/België Tel. +32 22822448_ Fax +32 22822085 www.cor.europa.eu